

A photograph of two women in a field, likely a cucumber field. The woman on the left is wearing a black dress with a colorful headscarf and is holding a large green cucumber over her head. The woman on the right is wearing a blue and black patterned dress with a headscarf and is holding a large green cucumber in her hand. Both women are smiling. The background shows a field of green plants under a blue sky with some clouds.

**Produire des données probantes  
pour transformer les systèmes  
alimentaires et les territoires**





# SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Mot de la Direction Exécutive.....</b>                                                                                                                                | <b>5</b>  |
| <b>IPAR EN BREF .....</b>                                                                                                                                                | <b>6</b>  |
| <b>Résumé exécutif .....</b>                                                                                                                                             | <b>10</b> |
| <b>Nos chiffres clés en 2025.....</b>                                                                                                                                    | <b>12</b> |
| <b>Réalisations par thématique.....</b>                                                                                                                                  | <b>13</b> |
| <b>1. Devenir des exploitations familiales et systèmes alimentaires résilients .</b>                                                                                     | <b>15</b> |
| 1.1. Innover par la recherche-action : living lab et approches participatives.....                                                                                       | 17        |
| 1.2. Tester des solutions pour des systèmes de production plus résilients : l'expérimentation du SRI dans la Vallée du Fleuve Sénégal .....                              | 17        |
| 1.3. Anticiper les transformations des systèmes alimentaires : la prospective territoriale à Bignona et Podor .....                                                      | 20        |
| 1.4. Faciliter le dialogue pour une gestion concertée des ressources naturelles dans les territoires transfrontaliers .....                                              | 24        |
| <b>2. Gouvernance inclusive des ressources naturelles et foncières .....</b>                                                                                             | <b>27</b> |
| 2.1. Restaurer les terres salinisées : l'expérience de Loul Sessène .....                                                                                                | 29        |
| 2.2. Renforcer la gouvernance foncière au Sénégal : consultations nationales sur les Directives volontaires .....                                                        | 31        |
| 2.3. Planifier les territoires face au climat : l'innovation du POAS Vert.....                                                                                           | 32        |
| <b>3. Territoires en transition et Objectifs de Développement Durables .....</b>                                                                                         | <b>35</b> |
| 3.1. Comprendre les transitions territoriales : climat, agriculture et mobilité .....                                                                                    | 37        |
| 3.2. Evaluer les besoins en informations scientifiques pour orienter les politiques et les programmes agricoles au Sénégal : scoping review au Sénégal et au Ghana ..... | 38        |
| 3.3. Éclairer les politiques publiques grâce aux données probantes .....                                                                                                 | 40        |
| 3.4. Renforcer l'engagement Parlementaire pour l'intégration des données dans l'action législative. ....                                                                 | 43        |
| 3.5. Accompagner les transitions agricoles dans les territoires .....                                                                                                    | 44        |
| <b>4. Chaines de valeur et Politiques agricoles.....</b>                                                                                                                 | <b>48</b> |
| 4.1. Produire des données stratégiques sur les chaînes de valeur agricoles.....                                                                                          | 50        |
| 4.2. Structurer le dialogue public-privé sur le stockage agricole.....                                                                                                   | 52        |
| 4.3. Contribuer à l'évolution des politiques agricoles .....                                                                                                             | 55        |
| <b>5. Jeunes, femmes, et stratégies entrepreneuriales et de mobilité .....</b>                                                                                           | <b>57</b> |
| 5.1. Comprendre les obstacles à l'insertion économique des jeunes et des femmes .....                                                                                    | 60        |
| 5.2. Promouvoir l'entrepreneuriat vert dans les territoires : l'expérience JEV à Podor...                                                                                | 61        |
| 5.3. Analyser les liens entre genre, mobilité et nouvelles dynamiques d'entrepreneuriat...                                                                               | 63        |

|            |                                                                                        |           |
|------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>6.</b>  | <b>Communication et gestion des connaissances .....</b>                                | <b>65</b> |
| 6.1.       | Communication digitale et visibilité en ligne.....                                     | 65        |
| 6.2.       | Relations médias et événements publics .....                                           | 66        |
| 6.3.       | Production institutionnelle et diffusion des connaissances .....                       | 67        |
| 6.4.       | RIM Rural et communication territoriale .....                                          | 67        |
| 6.5.       | Capitalisation et gestion des connaissances.....                                       | 67        |
| 6.6.       | Autres capitalisations en perspective .....                                            | 68        |
| <b>7.</b>  | <b>Distinctions et reconnaissances.....</b>                                            | <b>69</b> |
| 7.1.       | L'IPAR distinguée "Institution de l'année 2025" par le RAMES .....                     | 69        |
| 7.2.       | Dr Cheikh Oumar Ba nommé Ministre Conseiller auprès du Président de la République..... | 69        |
| <b>8.</b>  | <b>Perspectives 2026 .....</b>                                                         | <b>70</b> |
| 8.1.       | Renforcer le positionnement régional de l'IPAR .....                                   | 70        |
| 8.2.       | Renforcer les dynamiques économiques territoriales et les marchés alimentaires .....   | 71        |
| 8.3.       | Contribuer aux réformes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique .....            | 71        |
| 8.4.       | Consolider la capacité d'appui aux projets de développement .....                      | 71        |
| 8.5.       | Renforcer la production de connaissances et le leadership scientifique .....           | 73        |
| <b>9.</b>  | <b>PTBA 2026 .....</b>                                                                 | <b>74</b> |
| <b>10.</b> | <b>Production de connaissances.....</b>                                                | <b>75</b> |
| <b>11.</b> | <b>Gouvernance et équipe .....</b>                                                     | <b>76</b> |
| 11.1.      | Conseil d'administration.....                                                          | 76        |
| 11.2.      | Direction exécutive.....                                                               | 77        |
| <b>12.</b> | <b>Partenariats et réseaux stratégiques .....</b>                                      | <b>79</b> |
| <b>13.</b> | <b>Bilan financier 2025.....</b>                                                       | <b>80</b> |
| 13.1.      | Bilan des projets (Provisoire avant audit) .....                                       | 81        |
| 13.2.      | Fonds reçus par thématique.....                                                        | 82        |

## MOT DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE

L'année 2025 aura été, pour l'IPAR, une année de continuité, de transition et d'ouverture.

Continuité, d'abord, dans notre mission. Alors que les systèmes agricoles et alimentaires connaissent des transformations rapides, l'IPAR a poursuivi son travail au service de politiques publiques fondées sur les connaissances et mieux reliées aux réalités des territoires. Le rapport qui suit rend compte de cet engagement aux côtés des institutions publiques, des collectivités territoriales, des organisations de producteurs, des communautés, des chercheurs et de nos partenaires.

Transition, ensuite, dans un contexte où les modalités de financement du développement évoluent fortement. La fin de plusieurs programmes historiques, notamment ceux soutenus par l'USAID, oblige les institutions africaines de recherche et de dialogue politique à revoir leur modèle économique, à élargir leurs partenariats et à préserver leur autonomie. Pour l'IPAR, cette question ne peut plus être traitée à la marge. La qualité de nos travaux dépend aussi de notre capacité à conserver une parole indépendante et utile à la décision publique.

L'année 2025 a également confirmé une orientation centrale : partir des territoires pour éclairer les politiques publiques. Les transformations se jouent là où les ressources sont gérées, où les acteurs arbitrent, où les conflits d'usage apparaissent et où les solutions sont mises à l'épreuve. C'est dans ce lien entre recherche, intelligence territoriale et dialogue politique que l'IPAR inscrit sa contribution.

Cette année a enfin marqué une étape importante dans la vie de l'institution. Après plus de quinze années à la tête de l'IPAR, Dr Cheikhou Oumar Ba a quitté la Direction exécutive pour servir l'État. Il exerce aujourd'hui les fonctions de Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage. Dr Laure Tall, précédemment Directrice de la recherche, a assuré la continuité de la Direction exécutive avant d'en prendre la responsabilité au début de l'année 2026.

Cette transmission ouvre une nouvelle phase pour l'IPAR. Il s'agit de maintenir l'exigence scientifique, de consolider le travail engagé dans les territoires, de mieux rendre compte de l'influence de nos recherches et d'élargir la portée régionale de l'institution. Cela suppose aussi de revoir nos modes de travail, nos partenariats et notre modèle de financement.

La publication de ce rapport intervient dans un moment de profonde émotion, après le décès, en mai 2026, de Dr Taïb Diouf, Président du Conseil d'administration de l'IPAR. Son exigence, son écoute et son attachement à l'institution ont marqué sa gouvernance. Nous lui rendons un hommage reconnaissant. Sa contribution restera inscrite dans l'histoire de l'IPAR. Nous renouvelons notre solidarité à sa famille et à ses proches.

Les résultats présentés dans ce rapport sont ceux d'un travail collectif. Ils reposent sur l'engagement des équipes de l'IPAR, la confiance de ses partenaires et la contribution des nombreux acteurs avec lesquels nous travaillons.

Ils rappellent aussi notre responsabilité : produire des connaissances, les mettre en débat et contribuer à des choix publics mieux informés et davantage ancrés dans les réalités africaines.



**Dr Cheikh Oumar BA**  
Directeur exécutif de l'IPAR jusqu'en 2025  
Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté  
alimentaire et de l'Élevage du Sénégal



**Dr Laure TALL**  
Directrice exécutive de l'IPAR

# IPAR EN BREF



## VISION

Être un think tank de référence en Afrique, catalysant des transformations économiques et sociales porteuses d'un développement durable, inclusif et équitable dans lequel les agricultures familiales joueront un rôle déterminant.



## MISSION

Contribuer au développement économique et social du Sénégal et de la région ouest africaine par la création d'espaces d'échanges et de débats fondés sur les résultats d'une recherche stratégique et prospective rigoureuse, en lien étroit avec les défis actuels et futurs des économies agricoles ouest africaines et des exploitations familiales en particulier.



## VALEURS

Engagement

Objectivité

Responsabilité

Équité



***Un think tank combinant réflexion stratégique et prospective pour des politiques agricoles et rurales concertées, adossées à des évidences scientifiques au Sénégal et dans la région ouest-africaine.***

Au-delà de la production de recherches et d'analyses, l'IPAR joue un rôle d'interface entre recherche, action publique et acteurs des territoires. À travers la mobilisation de données probantes, l'animation d'espaces de dialogue et l'appui technique aux institutions publiques, le Think tank contribue à éclairer les décisions et à renforcer la qualité des politiques publiques agricoles et rurales.

Selon les processus, l'institution intervient à différents niveaux :

- participation aux comités de pilotage,
- facilitation de dialogues multi-acteurs,
- appui technique et analytique aux institutions publiques
- et, dans certains cas, mobilisation de ressources pour soutenir les processus de concertation.



*Photo de famille retraite annuelle IPAR, Saly 2025 © IPAR 2025*



# ZONES D'INTERVENTION

An aerial photograph of a rural agricultural landscape in Mauritania. The terrain is divided into numerous rectangular plots of varying sizes. Some plots are densely planted with green crops, while others are bare or have sparse vegetation. Scattered throughout the landscape are several large, mature trees with green foliage. In the upper right corner, there is a small, partially constructed building with a dark roof. In the lower right, a small structure with a corrugated metal roof is visible. The overall scene depicts a typical agricultural setting in a semi-arid region.

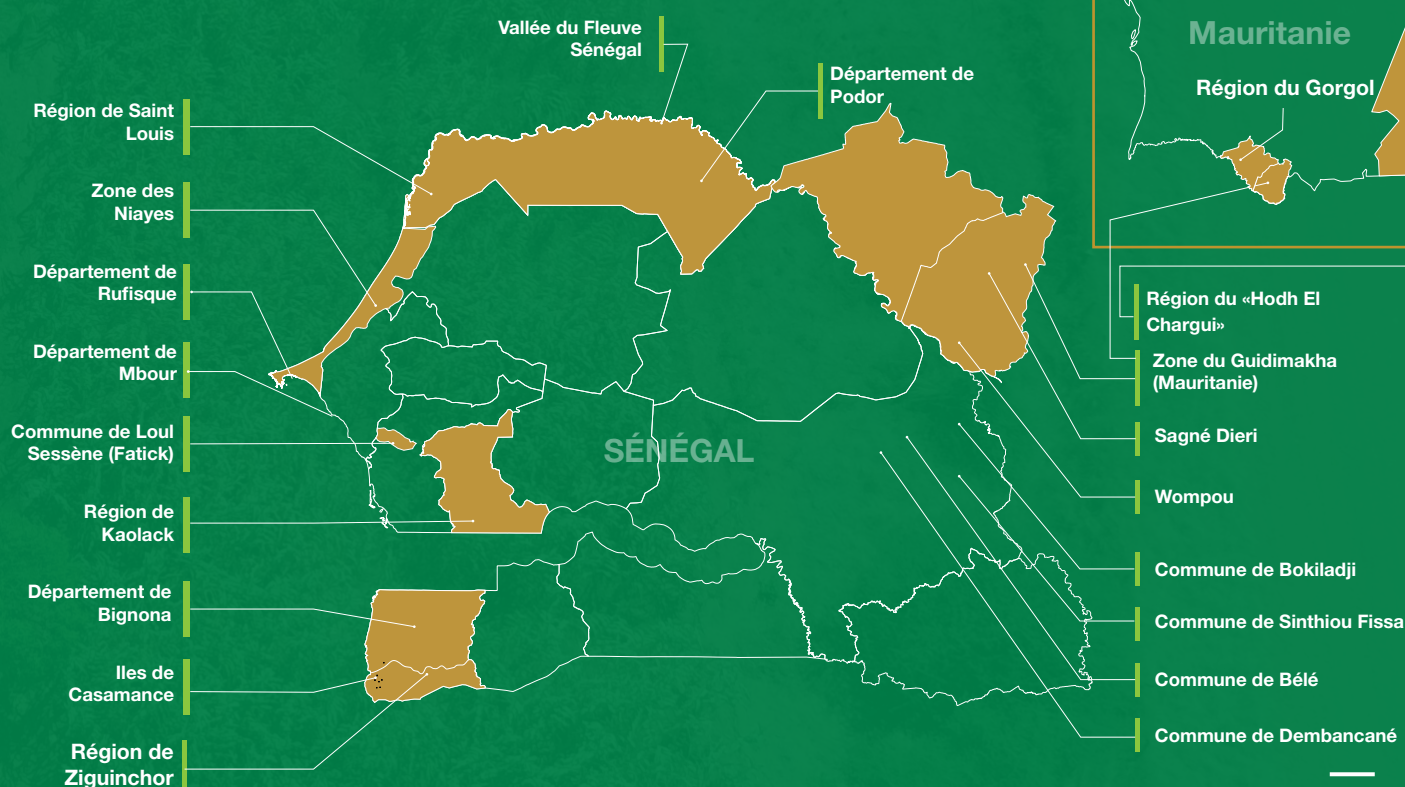
*Vue aérienne d'un bassin agricole sur la rive mauritanienne du fleuve Sénégal © IPAR, 2025*



# 11 pays d'Afrique

|    |               |                                                                                     |
|----|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 1  | Sénégal       |    |
| 2  | Bénin         |    |
| 3  | Burkina Faso  |    |
| 4  | Côte d'Ivoire |    |
| 5  | Togo          |    |
| 6  | Mauritanie    |    |
| 7  | Guinée-Bissau |    |
| 8  | Niger         |    |
| 9  | Nigeria       |    |
| 10 | Mali          |   |
| 11 | Ghana         |  |

## Territoires d'intervention au Sénégal et en Mauritanie



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

En 2025, l'IPAR a poursuivi sa mission de production et de mobilisation de données probantes afin d'éclairer les politiques publiques et d'accompagner les transformations des systèmes agricoles et alimentaires au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Dans un contexte marqué par le changement climatique, la pression sur les ressources naturelles et les défis d'emploi des jeunes, les travaux de l'institution ont contribué à renforcer les capacités des acteurs territoriaux, à structurer le dialogue politique et à soutenir l'élaboration de réponses adaptées aux dynamiques économiques et environnementales.

Les initiatives menées dans le domaine des **systèmes alimentaires et du devenir des exploitations familiales** ont permis de promouvoir des pratiques agricoles plus durables et d'améliorer les capacités techniques des producteurs. Dans la vallée du fleuve Sénégal, les **Champs Ecoles Paysans (CEP)** mis en œuvre dans le cadre du projet **COINS** ont permis de former environ **50 producteurs et productrices** de deux organisations paysannes importantes du département de Podor. L'introduction du **Système de Riziculture Intensif (SRI)** a contribué à améliorer les rendements tout en réduisant l'utilisation d'intrants et la consommation d'eau, avec des effets positifs observés sur les coûts de production et les revenus des producteurs.

Les travaux de **prospective territoriale**, conduits dans le cadre du projet ARTS dans le département de **Bignona**, ont permis de structurer un dialogue local autour de l'avenir des systèmes alimentaires et d'identifier les principaux facteurs de transformation de ce territoire. Cette démarche participative a mobilisé **65 acteurs locaux** représentant les exploitations agricoles, les unités de transformation, les établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle et technique, les services techniques déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales, les ONG de développement, les acteurs de la culture, les organismes de médias, etc. Elle a, ainsi, conduit à l'élaboration d'une vision territoriale partagée visant à renforcer la résilience du territoire face aux défis de l'urbanisation, du changement climatique et de la sécurité alimentaire.

Dans le domaine de la **gouvernance des ressources naturelles et de la planification territoriale**, l'IPAR a accompagné plusieurs collectivités territoriales dans l'intégration des enjeux climatiques et environnementaux dans leurs outils de planification. Les travaux menés dans la commune de **Loul Sessène** ont permis de mieux comprendre les dynamiques de salinisation des terres et d'identifier des réponses adaptées à l'échelle locale. Par ailleurs, l'initiative **SEEN SUUF** a contribué à promouvoir l'utilisation d'outils innovants de planification territoriale, notamment le **POAS Vert**, dans plusieurs territoires.

Dans les zones transfrontalières entre le **Sénégal** et la **Mauritanie**, le projet **PCR-SAT** a renforcé les mécanismes de concertation entre acteurs locaux autour de la gestion des ressources naturelles. Les espaces de dialogue organisés dans le cadre de **3 « thé-palabres »** ont mobilisé environ **75 acteurs et actrices** des filières légumineuses représentant les producteurs, les organisations de femmes et de jeunes, les élus locaux, les chefs de villages, les services techniques déconcentrés et les entrepreneurs agricoles, favorisant l'émergence de solutions concertées pour la prévention des conflits et la sécurité alimentaire.



Les travaux de l'IPAR ont également contribué à renforcer **l'utilisation des données probantes dans les politiques publiques**. À travers le projet **LEEPS**, l'institution a soutenu la production, la traduction et la mobilisation de données scientifiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger), contribuant à améliorer les interactions entre chercheurs, décideurs publics et acteurs de la société civile.

Enfin, l'IPAR a poursuivi ses analyses sur les transformations économiques et technologiques qui affectent les systèmes alimentaires et les marchés du travail. Les recherches menées sur **l'entrepreneuriat vert, les dynamiques d'emploi et les innovations technologiques dans l'agriculture** contribuent à identifier de nouvelles opportunités d'insertion économique pour les jeunes et les femmes dans les territoires ruraux.

Les travaux présentés dans ce rapport s'inscrivent également dans plusieurs processus stratégiques en cours au Sénégal, notamment la révision de la LOASP de 2004 qui devient la LOASPH, l'élaboration de la stratégie nationale de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique (CASPH) et les réflexions sur la Stratégie Nationale de Transition Agroécologique du Sénégal (SENTAES).

# NOS CHIFFRES CLÉS EN 2025

## ■ Production de connaissances



**73 publications** et produits de connaissance  
(rapports de recherche, notes de politique, articles scientifiques)

## ■ Dialogue politique et influence



**66 événements** et dialogues multi-acteurs organisés

## ■ Ancrage territorial et régional



**11 pays couverts** par les projets et initiatives

(Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo, Mauritanie, Guinée-Bissau, Nigéria, Niger, Mali, Ghana)

**20** collectivités territoriales accompagnées

## ■ Transformation des systèmes alimentaires



**200 producteurs** et productrices formés  
ou accompagnés (COINS, JEV, initiatives territoriales, etc.)

## ■ Partenariats et réseaux



**30 projets et programmes** mis en œuvre

**41 partenaires institutionnels** et organisations impliqués



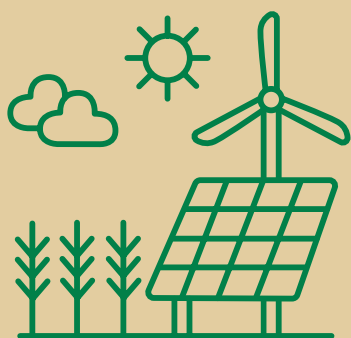
## RÉALISATIONS PAR THÉMATIQUE



Devenir des exploitations familiales  
et systèmes alimentaires résilients



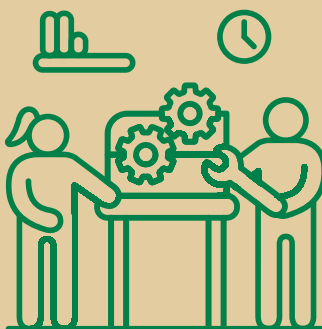
Gouvernance inclusive des ressources  
naturelles et foncières



Territoires en transition et Objectifs  
de développement Durable



Chaînes de valeur et politiques  
agricoles



Jeunes, femmes et stratégies  
entrepreneuriales et de mobilité



*Productrice dans son exploitation agricole en Mauritanie © IPAR, 2025*





# 1. Devenir des exploitations familiales et systèmes alimentaires résilients

---

Les exploitations familiales constituent un pilier du développement socio-économique et de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, en particulier au Sénégal. Elles jouent un rôle central dans la production agricole, la création d'emplois ruraux et la dynamique des économies locales. Toutefois, elles restent confrontées à de nombreux défis, notamment la variabilité climatique, la dégradation des ressources naturelles, l'accès limité aux marchés et la nécessité de moderniser les systèmes de production tout en préservant l'environnement.

Dans ce contexte, les travaux menés par l'IPAR visent à mieux comprendre les trajectoires de transformation des exploitations familiales et à identifier les conditions nécessaires à la construction de systèmes alimentaires plus résilients, capables de répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, de création d'emplois décents et de gestion durable des ressources naturelles.

Les interventions menées dans cette thématique s'inscrivent dans une approche territoriale qui privilégie la collaboration avec les organisations paysannes, les collectivités territoriales et les réseaux engagés dans la promotion de l'agroécologie, de la gestion durable des terres et de systèmes alimentaires territorialisés.

En 2025, les activités de cette thématique se sont articulées autour de quatre projets et d'une dynamique multi-acteurs sur la transition agroécologique, combinant recherche, renforcement de capacités et dialogue politique.

## Chiffres clés

  
**4**  
Projets phares  
**1** dynamique multi-acteurs

  
**7**  
Événements et processus  
marquants

  
**12**  
Publications

  
**50**  
Acteurs formés sur le SRI

  
**1**  
MOOC sur le SRI

  
**1**  
Théâtre forum

## Liste des projets et programmes

|                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>COINS</b>           | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : Octobre 2022 - Fin : Septembre 2026</li> <li>● Partenaire : ZALF</li> <li>● ZI : Podor (Sénégal)</li> <li>● Secteurs : Agroécologie/Gestion durable des terres</li> </ul>                                                                                                                                            |
| <b>ARTS</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : Mai 2023 – Fin : Avril 2026</li> <li>● Partenaires : FNRS et ASDC</li> <li>● ZI : Mbour et Bignona (Sénégal)</li> <li>● Secteur : Systèmes alimentaires résilients</li> </ul>                                                                                                                                        |
| <b>SALCSS</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : Août 2025 – Fin : Juillet 2029</li> <li>● Partenaire : CRDI</li> <li>● ZI : Bignona et Rufisque</li> <li>● Secteur : Systèmes alimentaires résilients / Système éducatif</li> </ul>                                                                                                                                  |
| <b>PCR-SAT</b>         | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : Novembre 2022 - Fin : Février 2026</li> <li>● Partenaires : AFD, Tenmiya, IRAM, IPAR, Grdr</li> <li>● ZI : Bassin frontalier Sénégal-Mauritanie-Mali</li> <li>● Secteur : Systèmes alimentaires résilients / Préventions des conflits liés à l'usage des ressources naturelles, accroissement des revenus</li> </ul> |
| <b>DyTAES / DyTAEL</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : 2019 – Fin : indéterminée</li> <li>● Partenaire : DyTAES</li> <li>● ZI : Sénégal</li> <li>● Secteurs : Agroécologie, Systèmes alimentaires résilients</li> </ul>                                                                                                                                                     |



## **1.1. Innover par la recherche-action : living lab et approches participatives**

L'IPAR mobilise une approche de type living lab pour expérimenter des innovations favorisant les transitions agroécologiques dans un contexte de changement climatique. Cette démarche de recherche-action participative repose sur la collaboration entre chercheurs, producteurs, collectivités territoriales et autres acteurs des territoires. Elle favorise l'apprentissage mutuel, la valorisation des savoirs locaux et la co-crédation de solutions adaptées aux réalités locales.

Dans ce cadre, l'IPAR a utilisé la prospective territoriale pour explorer les trajectoires possibles des systèmes alimentaires à Bignona et de la gestion durable des terres dans le Système de Riziculture Intensif (SRI) à Podor. L'objectif n'est pas de prédire l'avenir mais d'identifier les facteurs de changement et de construire des scénarios permettant d'orienter l'action collective et l'élaboration de plans d'actions territoriaux.

Afin de renforcer l'engagement des parties prenantes, l'IPAR a également mobilisé des formes d'expression artistiques et culturelles — théâtre-forum, chant, slam ou arts visuels — pour faciliter la participation des acteurs et encourager l'appropriation des enjeux liés aux transitions agroécologiques.

Ces démarches ont, toutefois, montré certaines limites, notamment la difficulté pour certains participants de se projeter dans des exercices prospectifs. Le recours à des outils participatifs comme le théâtre-forum a, néanmoins, contribué à améliorer la compréhension des enjeux et la qualité des échanges entre acteurs.

Les enseignements tirés de ces expériences soulignent l'importance de renforcer les dynamiques de partenariat multi-acteurs et de recherche collaborative, en plaçant les utilisateurs des innovations au cœur des dispositifs de recherche.

## **1.2. Tester des solutions pour des systèmes de production plus résilients : l'expérimentation du SRI dans la Vallée du Fleuve Sénégal**

Dans le cadre du Projet Co-développement d'Innovations pour la gestion durable des terres dans les systèmes d'exploitation de l'Afrique de l'Ouest (COINS), l'IPAR a accompagné l'expérimentation du Système de Riziculture Intensif (SRI) à travers des Champs Écoles Paysans (CEP) dans la vallée du Fleuve Sénégal, notamment à Thilambol et Tarédji Décollé. Une cinquantaine de producteurs et productrices ont ainsi été formés aux principes et techniques du SRI.

Les évaluations menées montrent que le SRI permet d'améliorer significativement la productivité tout en réduisant les coûts de production. Cette approche repose notamment sur une utilisation accrue de la matière organique, une gestion plus économe de l'eau d'irrigation et une optimisation des pratiques culturales.

« Grâce au CEP, j'ai appris de nouvelles techniques comme le repiquage, la gestion de l'irrigation et l'utilisation de la matière organique. Le SRI est différent de ma pratique habituelle et m'a permis de réduire les coûts de production tout en augmentant les rendements. Aujourd'hui, je maîtrise cette technique et je peux former d'autres producteurs.

Je cultive toutefois une petite superficie faute d'équipements adaptés. Avec du matériel conforme au SRI, je pourrais multiplier ma production par quatre ou cinq. Nous espérons un appui pour développer cette pratique qui peut contribuer à la souveraineté alimentaire tout en réduisant la pénibilité du travail des femmes. »

*Témoignage d'un producteur de riz de Thilambol*



*Champ école paysan à Thilambol dans la Vallée du Fleuve Sénégal © IPAR, 2025*



## Le SRI : Comparaison avec les pratiques paysannes

| Critères                                                                                                    | Pratiques paysannes                       | Système de Riziculture Intensive (SRI)                                      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rendement &amp; Revenus</b>                                                                              |                                           |                                                                             |
| <b>Rendement à l'hectare</b>                                                                                | Faible (base de comparaison)              | ● <b>+1,6 tonne/ha</b><br>supérieur à la pratique paysanne                  |
| <b>Bénéfice additionnel net</b>                                                                             | —                                         | ● <b>+606 500 FCFA/ha</b><br>grâce à l'optimisation des ressources          |
| <b>Taux de rentabilité marginale</b>                                                                        | —                                         | ● <b>165 %</b><br>1 000 FCFA investi génère 1 650 FCFA de revenu            |
| <b>Optimisation des Coûts</b>                                                                               |                                           |                                                                             |
| <b>Coûts d'irrigation</b>                                                                                   | Élevés — arrosage intensif et fréquent    | ● <b>-125 000 FCFA</b><br>gestion économe de l'eau, arrosage réduit         |
| <b>Intrants chimiques (engrais)</b>                                                                         | Élevés — dépendance aux engrais chimiques | ● <b>-112 500 FCFA</b><br>recours à la matière organique                    |
| <b>Main-d'œuvre</b>                                                                                         | Élevée                                    | ● <b>-100 000 FCFA</b><br>techniques SRI réduisant les besoins en personnel |
| <b>Pratiques Agronomiques</b>                                                                               |                                           |                                                                             |
| <b>Gestion de l'eau</b>                                                                                     | Inondation permanente des parcelles       | <b>Irrigation alternée et économe</b><br>(humidification contrôlée)         |
| <b>Fertilisation</b>                                                                                        | Engrais chimiques                         | ● <b>Matière organique</b><br>(compost, engrais verts)                      |
| <b>Développement racinaire</b>                                                                              | Limité par l'excès d'eau                  | ● <b>Favorisé</b><br>racines profondes et vigoureuses                       |
| <b>Durabilité</b>                                                                                           |                                           |                                                                             |
| <b>Impact environnemental</b>                                                                               | Fort (eau, intrants chimiques)            | ● <b>Réduit</b><br>moins d'eau, moins de produits chimiques                 |
| <b>Alternative durable</b>                                                                                  | Non                                       | ● <b>Oui</b><br>modèle économique et écologique viable                      |
| Économies totales estimées : -337 500 FCFA/ha   Gain net : +606 500 FCFA/ha   Rentabilité marginale : 165 % |                                           |                                                                             |

Les résultats observés mettent en évidence plusieurs gains économiques pour les producteurs/productrices ayant adopté cette pratique :

- **1,6 t/ha** de riz de plus que la pratique paysanne ;
- **606 500 FCFA/ha** de marge de bénéfice additionnel ;
- **165%** de taux marginal de rentabilité
- **Economies sur les intrants et les coûts de production**, notamment sur les semences (14 000 FCFA/ha), l'irrigation (125 000 FCFA/ha), les engrais (112 500 FCFA/ha), la main d'œuvre (100 000 FCFA) et les produits phytosanitaires (15 000 FCFA).

Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur les ressources naturelles, le SRI apparaît ainsi comme une alternative prometteuse pour renforcer la résilience des systèmes de production rizicole.

Au-delà des expérimentations de terrain, l'IPAR a développé plusieurs outils de capitalisation et de diffusion afin de favoriser l'adoption du SRI à plus grande échelle. Ces productions comprennent notamment un rapport de prospective sur la gestion durable des terres dans le système de riziculture intensif à Podor, un rapport d'évaluation des CEP appliqués au SRI, ainsi qu'un MOOC sur la mise en place des CEP, intégré à la plateforme de formation en ligne du Forum for Agricultural Research in Africa (FARA).

Ces travaux ont également donné lieu à la production d'une note politique destinée à alimenter le dialogue avec les décideurs, ainsi qu'à des initiatives de sensibilisation des producteurs, notamment à travers un théâtre-forum réalisé avec la troupe locale Piindi Pinal Ndioum Walo.

Les résultats de cette expérience ont, par ailleurs, été présentés lors du 27<sup>e</sup> Séminaire européen sur l'éducation et la vulgarisation agricole, organisé au Portugal en juillet 2025, contribuant ainsi à diffuser les enseignements tirés de cette initiative au niveau international.



Panneau indicatif CEP SRI à Thilambol dans la vallée du fleuve Sénégal © IPAR, 2025

### 1.3. Anticiper les transformations des systèmes alimentaires : la prospective territoriale à Bignona et Podor

Dans le cadre du projet Agroecology for Resilient Territories in Senegal (ARTS), l'IPAR a conduit un exercice de prospective territoriale dans le département de Bignona (région de Ziguinchor) afin d'explorer les futurs possibles des systèmes alimentaires. Réalisé avec les acteurs de la DyTAEL Bignona, ce processus participatif a permis d'identifier 72 facteurs de changement influençant les systèmes alimentaires locaux. Parmi les plus déterminants figurent la dynamique démographique, l'urbanisation, l'évolution des modes



de consommation, la relève agricole par les jeunes, l'accès au crédit, le développement d'unités de transformation, ainsi que les infrastructures de stockage et de conservation. Cet exercice a débouché sur l'élaboration collective d'un plan d'actions et d'une stratégie de plaidoyer visant à accompagner la réalisation du scénario jugé le plus souhaitable : « Bignona, une vitrine éco-durable à l'horizon 2045 ». Les priorités identifiées portent notamment sur :

- la planification territoriale fondée sur l'aménagement agro-sylvo-pastoral et halieutique, incluant l'optimisation de la mise en valeur du barrage d'Affignam ;
- la sécurisation des droits des communautés et la gestion durable des ressources naturelles, avec la mise en place d'une banque de semences paysannes, biologiques et certifiées ;
- le développement d'infrastructures et d'équipements de transformation, de conservation et de stockage dans les zones de production.

« La question des systèmes alimentaires est une préoccupation majeure au niveau du Conseil départemental de Bignona. Nous avons convoqué les mairies pour échanger et voir comment régler certaines questions liées notamment au foncier. Le Conseil départemental jouera pleinement son rôle de sensibilisation et de plaidoyer auprès des autorités compétentes. »

*Président du Conseil départemental de Bignona*



*visite de terrain et entretien avec de jeunes producteurs lors de la cartographie d'initiatives agroécologiques à Thionck-Essyl © IPAR, 2025*

L'atteinte du scénario Bignona, une vitrine éco-durable est aussi tributaire de l'amélioration de la productivité agricole d'où la lutte contre les ravageurs. C'est pourquoi, en marge du Projet ARTS, l'IPAR a accueilli en 2025 une stagiaire venant de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) basé en France et inscrite à l'université de Bordeaux en Master 2 « Conception et Conduite de Projet de Développement et d'Urgence » (CCPD). Son travail de recherche a porté sur *Étude des conditions de mise en place d'une plateforme d'alertes pour la prise en charge précoce d'insectes ravageurs des cultures maraîchères en Casamance (Sénégal)*, notamment dans le département de Bignona, en collaboration avec la DyTAEL.

Ayant bénéficié d'un encadrement rapproché à IPAR et sur le terrain, le travail a été positivement sanctionné par l'obtention du diplôme de Master 2 avec la mention Assez Bien pour la partie académique et professionnelle et la mention Bien pour le rapport de mémoire et la soutenance. Les perspectives devraient déboucher sur un Projet de recherche-action sur les alertes et les réponses communautaires face au péril des ravageurs des cultures maraîchères.

Ces orientations constituent des éléments d'analyse susceptibles d'alimenter la réflexion engagée dans le cadre du Plan Diomaye pour la Casamance (PDC), un plan d'urgence destiné aux populations déplacées à cause du conflit casamançais dont l'élaboration a été confiée à l'IPAR par l'Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC).

Un second exercice de prospective a été mené dans le département de Podor dans le cadre du projet COINS afin d'analyser les trajectoires possibles de la gestion durable des terres dans le SRI à l'horizon 2035. Cette analyse a permis d'identifier 33 facteurs de changement susceptibles d'influencer l'évolution de la gestion durable des terres, couvrant des dimensions sociales, techniques, économiques, environnementales et politiques.

Trois scénarios prospectifs ont été élaborés :

- un scénario optimiste, « Âge d'or du SRI à Podor » ;
- un scénario intermédiaire, « Horizon semi-vert » ;
- un scénario pessimiste, « SRI : l'érosion des espoirs ».

Les résultats de ces travaux ont été partagés avec les autorités locales et ont contribué à alimenter la révision du Plan Départemental de Développement (PDD) de Podor.

Plus largement, les résultats des exercices de prospective menés à Bignona et Podor ont nourri des espaces de dialogue avec les collectivités territoriales, les organisations paysannes et les services techniques de l'État. Ces démarches participatives, conduites dans une approche de « living lab », ont permis d'aboutir à l'élaboration de plans d'actions territoriaux et de renforcer l'appropriation locale des orientations proposées.

Dans cette dynamique, l'IPAR a également accompagné la mise en place de la DyTAEL de Mbour (région de Thiès) dans la co-construction de sa vision territoriale qui se présente comme suit : « En 2050, le département de Mbour a atteint sa souveraineté et sa sécurité alimentaire pour une Petite Côte résiliente et prospère à travers l'agroécologie. »



## ENCADRÉ 1 : L'ALIMENTATION SCOLAIRE COMME MOTEUR DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES LOCAUX

La prospective sur les systèmes alimentaires dans le département de Bignona a mis en évidence le potentiel des cantines scolaires comme levier de développement des systèmes alimentaires territorialisés. Dans ce prolongement, l'IPAR a obtenu en août 2025 le projet « Dynamiser les systèmes alimentaires locaux grâce aux cantines scolaires au Sénégal ». Cette initiative vise à renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux en améliorant les mécanismes d'approvisionnement des cantines scolaires à partir de la production agricole locale, tout en promouvant les pratiques agroécologiques, l'inclusion sociale et l'égalité de genre.

Dans cette dynamique, l'IPAR et l'IFPRI ont coorganisé un événement parallèle lors du Forum africain sur les systèmes alimentaires (AFSF 2025) à Dakar. Ce panel a réuni des acteurs institutionnels, de la recherche, de la société civile et du secteur privé (la Division des Cantines Scolaires, le GRDR, CICODEV Afrique et l'unité de transformation Fatou La Jumelle) afin d'analyser le rôle des cantines scolaires comme marché institutionnel capable de soutenir la production locale.

Les échanges ont mis en évidence à la fois les opportunités et les défis du développement de l'alimentation scolaire au Sénégal. Les cantines scolaires constituent un outil majeur de protection sociale et de lutte contre la malnutrition, tout en offrant un débouché structurant pour les producteurs locaux. Toutefois, leur extension reste confrontée à plusieurs contraintes : financement insuffisant et instable, difficultés logistiques d'approvisionnement local, manque de normes de qualité et accès limité des producteurs aux marchés institutionnels.

Plusieurs pistes d'action ont été identifiées, notamment le développement de cuisines centrales, le renforcement des partenariats public-privé, la valorisation de l'agroécologie et la contractualisation entre écoles, producteurs et transformateurs locaux. L'accès des producteurs aux marchés institutionnels nécessite également une réforme du cadre réglementaire et un renforcement des capacités des organisations paysannes.

Dans cette perspective, l'IPAR s'est engagée dans le Groupe Multisectoriel de l'Alimentation et de la Nutrition à l'École (GMSANE), mis en place en 2024, qui accompagne la révision de la Politique Nationale d'Alimentation Scolaire (PNAS) et l'élaboration de son plan stratégique 2026-2030. Cette dynamique vise à inscrire durablement l'alimentation scolaire fondée sur la production locale dans les politiques publiques du Sénégal.

## **1.4. Faciliter le dialogue pour une gestion concertée des ressources naturelles dans les territoires transfrontaliers**

Dans les zones transfrontalières entre le Sénégal et la Mauritanie (les régions du Guidimakha et du Gorgol en Mauritanie et de Tambacounda au Sénégal) le Projet Prévention des Conflits et Résilience des Systèmes Alimentaires Transfrontaliers (PCR-SAT) appuie des initiatives de dialogue multi-acteurs visant à prévenir les conflits liés à l'usage des ressources naturelles, renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les opportunités de revenus pour les populations locales.

L'une des innovations de PCR-SAT a été l'organisation de thés-palabres, des espaces de dialogue communautaire favorisant la redevabilité, la mise en débat et la co-construction de solutions face aux défis des filières végétales dans un contexte de rareté des ressources naturelles. Ces rencontres ont permis de redonner la parole aux acteurs ayant participé aux études du Projet notamment au diagnostic territorial et à l'enquête WEAI (Women's Empowerment in Agriculture Index), en particulier aux producteurs et entrepreneurs agricoles.

Les thés-palabres ont été organisés dans plusieurs communes frontalières : Sagné Diéri et Wompou (Mauritanie), Bélé, Sinthiou Fissa, Dembanané et Bokiladji (Sénégal). Ils ont mobilisé plus de 75 acteurs et actrices des filières légumineuses, parmi lesquels des producteurs, des organisations de femmes et de jeunes, des élus locaux, des chefs de villages, des services techniques et des entrepreneurs agricoles.

Ces dialogues ont permis de :

- Compléter l'analyse des données issues de l'enquête WEAI par une lecture qualitative des inégalités de genre et de l'autonomisation des femmes dans les filières de protéines végétales ;
- Valider les résultats du diagnostic territorial avec les communautés concernées ;
- Identifier collectivement des orientations de plaidoyer pour des systèmes alimentaires résilients dans les territoires transfrontaliers.

Dans le cadre du plaidoyer du projet, l'IPAR a également partagé les résultats du PCR-SAT lors de l'atelier régional sur la contribution des organisations de la société civile au suivi de la Grande Muraille Verte. Le projet a notamment permis d'appuyer 11 institutions locales, de toucher plus de 140 000 bénéficiaires dont 49,63 % de femmes et de contribuer à la récupération et à la valorisation de 187 hectares de terres.

Plusieurs outils de capitalisation ont également été produits afin de diffuser les enseignements du Projet : des capsules vidéo sur les champs écoles paysans et les thés-palabres, une exposition photographique lors de l'atelier bilan et note politique consacré à l'insertion et à l'autonomisation des jeunes filles dans les systèmes alimentaires résilients.



## ENCADRÉ 2 : UN PROCESSUS MULTI-ACTEURS POUR RENFORCER L'AGRICULTURE FAMILIALE AU SÉNÉGAL

À travers le Groupe de Dialogue Social et Politique (GDSP), qui réunit organisations de producteurs, services techniques, organisations de la société civile, chercheurs, jeunes leaders, femmes rurales et partenaires au développement, l'IPAR est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale (DNUAF 2019-2028).

En 2025, le Sénégal a franchi une étape importante avec l'élaboration de son Plan d'Actions National de la DNUAF, un outil stratégique visant à renforcer l'agriculture familiale, la souveraineté alimentaire et la gouvernance territoriale. Sous l'égide du MASAE et du GDSP, ce processus a mobilisé l'État, les organisations paysannes, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers — notamment la FAO et le FIDA — ainsi que la recherche.

Dans ce processus, l'IPAR a joué un rôle clé, en apportant une expertise méthodologique, en animant les espaces de dialogue multi-acteurs et en contribuant à l'élaboration et à la consolidation du document. Entre 2023 et 2025, l'institution a participé aux principales étapes du processus : retraites d'élaboration, missions de terrain, ateliers de priorisation, sessions du comité technique et ateliers de validation.

Une attention particulière a été accordée à l'intégration du genre. À la demande du CNCR, l'IPAR a notamment conceptualisé et animé l'atelier national de concertation des femmes (mai 2025), qui a permis d'identifier les lacunes en matière d'accès aux ressources, aux marchés, au financement et à la gouvernance, et de mettre en place un Groupe national de veille Genre chargé de suivre l'intégration du genre dans les politiques agricoles.

Le PAN DNUAF, structuré autour de sept piliers, vise à promouvoir un environnement politique favorable à l'agriculture familiale, renforcer l'équité de genre, soutenir les organisations de producteurs, favoriser l'inclusion socio-économique des jeunes et renforcer la durabilité et la résilience climatique des systèmes agricoles.

Dans la continuité de ce processus, l'IPAR poursuivra son accompagnement à la mise en œuvre du PAN DNUAF, en cohérence avec son Plan stratégique 2024-2028 qui fait du devenir des exploitations familiales un axe central de son action au Sénégal et en Afrique de l'Ouest.







## 2. Gouvernance inclusive des ressources naturelles et foncières

---

En Afrique de l'Ouest, la gouvernance des ressources naturelles et foncières constitue un enjeu majeur pour la durabilité des systèmes de production, la prévention des conflits d'usage et la résilience des territoires face aux effets du changement climatique. Au Sénégal, l'intensification des pressions sur les terres agricoles, les espaces pastoraux, les forêts et les ressources halieutiques rend nécessaire le renforcement des dispositifs de gestion collective et des instruments de planification territoriale.

Dans ce contexte, l'IPAR poursuit ses travaux sur les dynamiques de gouvernance foncière et de gestion durable des ressources naturelles en articulant production de connaissances, dialogue multi-acteurs et appui aux collectivités territoriales. Ces travaux visent à alimenter les réflexions nationales sur les politiques foncières et les stratégies de restauration des terres, tout en accompagnant les territoires dans la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs réalités écologiques et socio-économiques.

L'année 2025 a été marquée par un renforcement de l'ancrage territorial des interventions de l'IPAR, notamment à travers l'accompagnement de la commune de Loul Sessène dans la lutte contre la salinisation des terres, la coordination de consultations nationales sur les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, ainsi que la promotion d'outils de planification territoriale sensibles au climat tels que le POAS Vert.

Ces initiatives contribuent à renforcer les capacités des territoires à gérer durablement leurs ressources, à prévenir les conflits d'usage et à promouvoir des formes de gouvernance plus inclusives associant collectivités territoriales, organisations communautaires, femmes et jeunes.

## Chiffres clés



**1500**

Acteurs territoriaux  
mobilisés



**20**

villages impliqués dans des  
activités de reboisement



**17**

ASC mobilisées



**5 000**

arbres plantés



**21**

hectares de terres dégradées  
restaurées



**6**

Consultations multi-acteurs  
sur les droits fonciers

## Liste des projets et programmes

|                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en œuvre de la convention relative à la promotion du dialogue sur la gouvernance foncière aux échelles nationale et territoriale / PROCASEF                                    | <p>Début : Juillet 2025 ; Fin : Juin 2026</p> <p>Partenaires : PROCASEF, COPIL-PNGF</p> <p>ZI : Sénégal (Tout le territoire national)</p> <p>Secteurs : Gouvernance foncière</p>                                                                                  |
| Promouvoir l'investissement responsable et la concertation dans les processus d'investissements à emprise foncière (Initiative ALIGN).                                              | <p>Début : Mars 2024 -Fin mars 2025</p> <p>Partenaires : IIED, PNGF</p> <p>ZI : Zone des Niayes (Sénégal)</p> <p>Secteurs : Gouvernance inclusive des ressources naturelles, Foncier, investissement responsable.</p>                                             |
| Appui à l'Amélioration de la gestion du foncier - Appui à l'aménagement du territoire et à l'inventaire systématique de droits d'usage au niveau des communes au Sénégal (Seen Suuf | <p>Début : Déc. 2024 - Fin : Nov. 2027</p> <p>Partenaires : GIZ, Cabinet GFA</p> <p>ZI : 10 communes des régions de Kaolack et Kaffrine</p> <p>Secteurs : Foncier, Aménagement du territoire</p>                                                                  |
| Évictions, relocalisations, arrangements fonciers et justice socio-spatiale au Sénégal (Justice foncière/ JEAI).                                                                    | <p>Début : Trim 1, 2025 – Fin : Trim 4, 2027</p> <p>Partenaires : IRD, ANR, UGB/ARUT, UCAD, ENSA, CIRAD</p> <p>ZI : Sénégal</p> <p>Secteurs : Recherche Doctorale, Justice foncière</p>                                                                           |
| Appui à la commune de Loul Sessène dans la formulation et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la salinisation des terres et la dégradation des ressources naturelles.    | <p>Début : 2020 Fin : Déc 2026</p> <p>Partenaires : BOSCH, Hewlett, ACF, BERGRN-DR</p> <p>ZI : Commune de Loul Sessène (Fatick, Sénégal)</p> <p>Secteurs : Gestion durable des ressources naturelles</p>                                                          |
| Projet de Résilience et de Reforestation Intensive pour la Sauvegarde des Territoires et des Écosystèmes au Sénégal (Projet RIPOSTE / « Dooleel Aalam »).                           | <p>Début : Nov 2023 – Fin : Mars 2025</p> <p>Partenaires : UE, FEM, FAO, ASERGMV, MEDDTE, ASVF</p> <p>ZI : Zone sylvopastorale et Bassin arachidier (Régions de Louga, Kaolack et Kaffrine), Sénégal</p> <p>Secteurs : Foresterie, aménagement pastoral, etc.</p> |



## 2.1. Restaurer les terres salinisées : l'expérience de Loul Sessène

La salinisation des terres constitue l'une des formes les plus préoccupantes de dégradation des sols dans les zones côtières et estuariennes du Sénégal avec plus de **1,7 million d'hectares** de terres touchées (Lada, 2003). Dans la commune de Loul Sessène, située dans la région de Fatick, ce phénomène affecte fortement les activités agricoles, pastorales et halieutiques, compromettant les moyens d'existence des populations locales. Les superficies de terres affectées par la salinisation dans cette commune du centre du Sénégal sont estimées à **8262,81 hectares en 2022** (F. S. Sagne et al., 2022, p. 82).

Depuis 2021, l'IPAR accompagne la commune dans la recherche de solutions pour restaurer les terres affectées par la salinisation et renforcer la résilience économique des communautés. Cette collaboration repose sur une approche combinant recherche-action, mobilisation des acteurs territoriaux et valorisation des savoirs locaux. L'ambition portée par les autorités locales est de faire de Loul Sessène une « **commune école** », vitrine des bonnes pratiques de lutte contre la salinisation et de gestion durable des ressources naturelles.

Les travaux menés ont permis d'analyser les dynamiques de salinisation et d'expérimenter plusieurs solutions de restauration écologique, notamment la mise en place de digues anti-sel, le reboisement d'espèces adaptées aux milieux salins et la promotion de pratiques agricoles plus résilientes. Ces initiatives visent à restaurer progressivement le potentiel productif des terres tout en renforçant les capacités des communautés locales à faire face aux effets du changement climatique.

Dans la continuité de ces efforts, la commune de Loul Sessène, en collaboration avec l'IPAR, le service des Eaux et Forêts de Fimela et les associations de jeunes, a organisé en août 2025 une journée de reboisement couvrant les 19 villages de la commune. Cette initiative a mobilisé plus de 500 participants, principalement des jeunes issus de 17 associations sportives et culturelles (ASC). Plus de 5 000 plants d'espèces adaptées aux conditions pédoclimatiques de la zone, notamment *niaouli* et *Tamarix aphylla*, ont été mis en terre sur une superficie d'environ 15 hectares.

Au-delà de cette expérience territoriale, l'IPAR a également contribué à des actions de restauration écologique dans d'autres territoires du Delta du Saloum. Une opération de reboisement de mangrove a ainsi été organisée en août 2025 sur l'île de Mar Lodj, dans la commune de Fimela. Cette initiative, conduite avec l'association « Les Ambassadeurs de l'Environnement » et plusieurs partenaires locaux, a permis de restaurer environ 6 hectares de mangrove avec la participation de plus de 200 acteurs locaux.

Ces initiatives illustrent l'importance d'approches territoriales intégrées combinant recherche, mobilisation communautaire et action collective pour restaurer les écosystèmes dégradés et renforcer la résilience des territoires face aux changements climatiques.



### ENCADRÉ 3 : LE FORUM DES TERRES SALÉES DE LOUL SESSÈNE, UN ESPACE DE DIALOGUE TERRITORIAL

Organisé du 22 au 24 janvier 2025, le premier Forum des terres salées de Loul Sessène a constitué un moment clé dans la mobilisation des acteurs autour de la lutte contre la salinisation des terres.

Plus de 800 participants ont pris part à cet événement, parmi lesquels des organisations paysannes, des groupements de femmes salicultrices, des associations de jeunes, des chercheurs, des ONG, des élus locaux et des acteurs du secteur privé. Le forum a également bénéficié de l'appui de plusieurs institutions partenaires, dont le CSE, ACF, Nutri'Aid, BERGRN-DR, RADI, IUCN, PROVAL-CV, ANSTS et Green Climate Fund.

Ce forum a permis de :

- partager les connaissances sur l'ampleur de la salinisation des terres dans la commune ;
- évaluer les solutions expérimentées localement pour restaurer les sols ;
- renforcer la coordination entre les partenaires techniques, les collectivités territoriales et les communautés ;
- identifier des orientations d'action pour une gestion durable des terres.

Les discussions ont mis en évidence plusieurs pistes prioritaires, notamment le développement d'infrastructures anti-sel, le renforcement des capacités des communautés locales, la promotion de pratiques agricoles adaptées aux sols salins et la valorisation de la saliculture comme source de revenus pour les femmes et les jeunes.

Le forum a ainsi contribué à faire émerger une dynamique collective visant à passer du diagnostic à l'action, en mobilisant les connaissances scientifiques, les savoirs locaux et les initiatives communautaires.

« Le forum a offert à la commune de Loul Sessène un cadre de réflexion et de mise en évidence des enjeux socio-économiques et environnementaux de la salinisation des terres. Il a proposé des orientations claires centrées sur une démarche inclusive, multisectorielle et communautaire pour lutter contre la dégradation des terres et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. »

*Sidya Diouf, Maire de la Commune de Loul Sessène*

## **2.2. Renforcer la gouvernance foncière au Sénégal : consultations nationales sur les Directives volontaires**

Dans le cadre de l'initiative conjointe FAO–CNULCD visant à intégrer les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (DV) dans les initiatives de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), la Plateforme Nationale de Dialogue sur la Gouvernance Foncière du Sénégal (PNGF) a conduit des consultations multi-acteurs dans les six zones éco-géographiques du Sénégal. Ces consultations, appuyées par la FAO, l'ILC et l'UNCCD et coordonnées par l'IPAR, ont mobilisé un large éventail d'acteurs locaux et nationaux.

L'objectif était de documenter l'ampleur de la dégradation des terres, d'identifier les pratiques existantes de restauration et de renforcer les cadres de dialogue sur la gouvernance foncière et la gestion durable des terres (GDT). Ces échanges ont également permis de valoriser plusieurs dispositifs déjà opérationnels, tels que les POAS, les unités pastorales, les chartes locales, les plateformes GRNF, les DyTAEL, ainsi que différentes pratiques endogènes de gestion durable des terres.

Les consultations ont mis en évidence plusieurs atouts, notamment l'existence d'outils locaux de gouvernance foncière, une diversité écologique et culturelle propice à l'innovation territoriale, ainsi que de nombreuses initiatives communautaires valorisant les savoirs locaux en matière de gestion durable des terres.

Elles ont toutefois révélé des contraintes importantes, parmi lesquelles la dégradation avancée des sols (érosion, salinisation, acidification et déforestation), la pression foncière croissante, les conflits d'usage récurrents, l'accès limité des femmes et des jeunes à la terre, l'exploitation non durable des ressources naturelles, ainsi que les capacités institutionnelles encore limitées des collectivités territoriales.

L'analyse souligne que la réussite des initiatives de restauration et de gestion durable des terres dépend de plusieurs facteurs structurants : la sécurisation des droits fonciers, l'existence d'un cadre juridique cohérent, la disponibilité de financements durables et la mise en place de mécanismes de gouvernance réellement inclusifs. Elle met également en évidence le rôle déterminant du leadership local, du genre et de la valorisation des savoirs traditionnels dans l'appropriation et la durabilité des actions.

Les recommandations formulées portent notamment sur le renforcement des mécanismes inclusifs de gestion de la GDT, le développement de dispositifs de suivi-évaluation adaptés à la restauration des terres, la réforme des cadres juridiques fonciers, l'encadrement des activités extractives et la mobilisation de ressources budgétaires dédiées au niveau des collectivités territoriales.



## 2.3. Planifier les territoires face au climat : l'innovation du POAS Vert

Conçu dans le cadre du projet **Seen Suuf II**, appuyé par la GIZ et mis en œuvre par le consortium **GFA/IPAR**, le **POAS Vert** constitue un instrument de planification territoriale intégrant de manière systématique les enjeux climatiques et la gestion durable des ressources naturelles. Il se distingue par son approche participative, son alignement avec les politiques nationales (CDN, PNA, LPS<sup>1</sup>) et la prise en compte des spécificités écologiques et socio-économiques des territoires.

Le POAS Vert vise à favoriser une gestion équilibrée des différents usages de l'espace (agricoles, pastoraux, forestiers, halieutiques et d'habitat) tout en renforçant la résilience des communautés face aux aléas climatiques.



*Concertation communautaire dans le cadre d'un POAS vert dans le bassin arachidier © Bodian, 2025*

Ses principaux objectifs sont :

- l'élaboration de plans communaux intégrant les enjeux climatiques et la gestion durable des ressources naturelles ;
- le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des acteurs locaux ;
- la valorisation des connaissances endogènes dans la planification et la gestion du foncier ;
- la mise en place de mécanismes participatifs de suivi-évaluation permettant d'adapter les plans aux évolutions environnementales et socio-économiques.

L'expérience de la commune de Thiomby (région de Kaolack) illustre les apports de cet outil. Le POAS Vert y a permis de mieux identifier et réguler les différentes zones d'usage des terres (agro-pastorales, pastorales, forestières), contribuant à réduire les conflits d'usage et les risques environnementaux. Il a également renforcé la gouvernance locale en favorisant la participation des communautés à travers des comités de gestion et en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique dans les décisions d'aménagement.

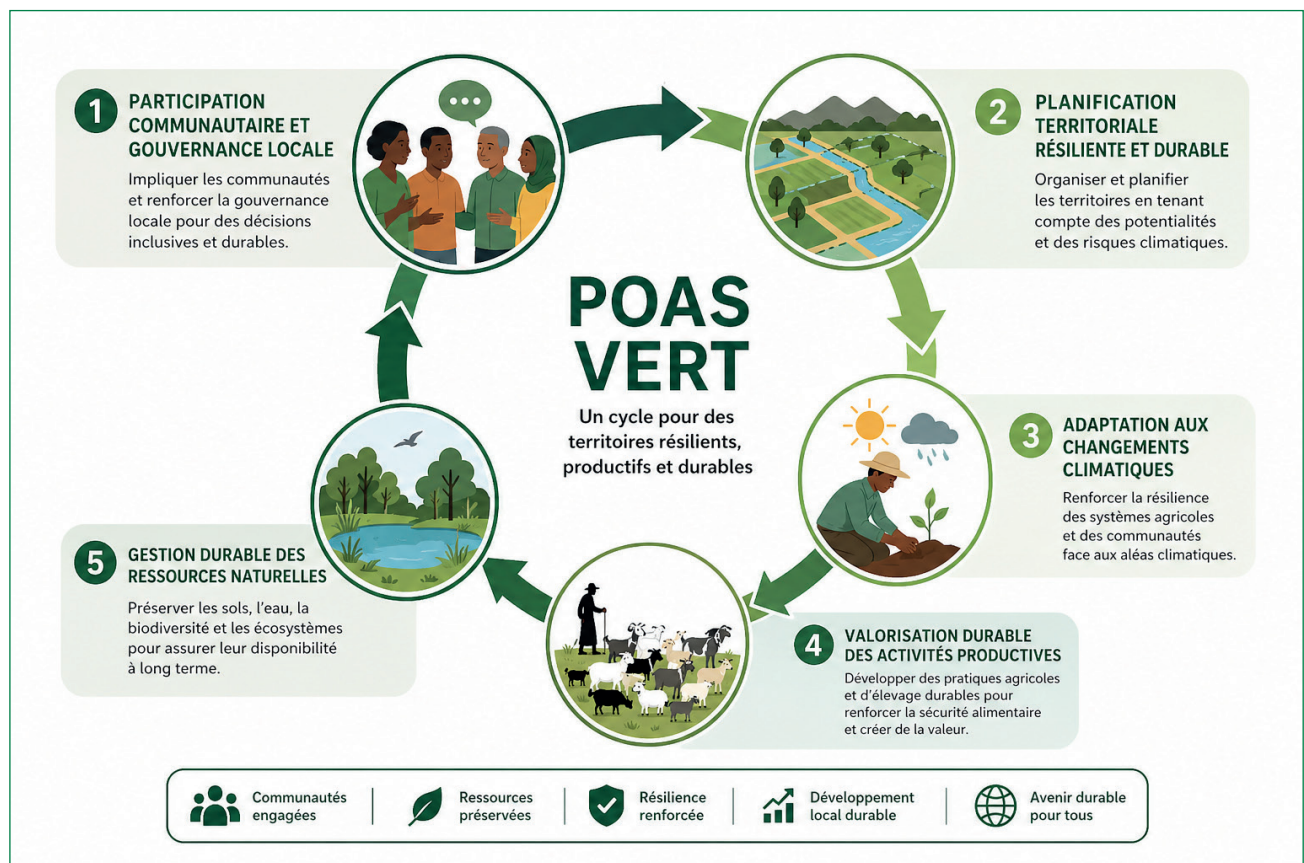
<sup>1</sup> CDN (Contributions Déterminées au Niveau National), PNA (Plan National d'Adaptation) et LPS (lettre de politique sectorielle)

À ce titre, le POAS Vert apparaît comme un instrument innovant de planification territoriale résiliente. En combinant rigueur méthodologique, participation communautaire et prise en compte des savoirs locaux, il offre un cadre pertinent pour accompagner les collectivités territoriales dans la gestion durable des ressources naturelles.

Les enseignements tirés de cette expérience mettent en évidence plusieurs priorités pour sa consolidation et son extension :

- l'institutionnalisation du POAS Vert dans les politiques publiques d'aménagement et de décentralisation ;
- le renforcement des capacités techniques des communes pour assurer l'actualisation et le suivi des plans ;
- la mobilisation de financements durables pour soutenir la mise en œuvre locale ;
- la diffusion des bonnes pratiques issues des communes pilotes afin de favoriser une réplique à l'échelle nationale.

### Cycle de planification du POAS vert







*Espace forestier dans le département de bignona au Sénégal © IPAR, 2025*





## 3. Territoires en transition et Objectifs de Développement Durable

---

Les territoires d'Afrique de l'Ouest sont aujourd'hui confrontés à des transformations profondes liées aux dynamiques démographiques, aux changements climatiques, aux mutations des systèmes agricoles et aux mobilités humaines. Ces transitions territoriales posent des défis majeurs aux politiques publiques, qui doivent concilier durabilité environnementale, sécurité alimentaire, cohésion sociale et progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans ce contexte, la disponibilité et l'utilisation de données fiables et de connaissances scientifiques deviennent essentielles pour éclairer les décisions publiques et orienter les trajectoires de développement des territoires. L'approche fondée sur les données probantes constitue ainsi un levier important pour renforcer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

À travers ses travaux de recherche, ses activités de dialogue politique et ses dispositifs de renforcement de capacités, l'IPAR contribue à structurer un écosystème de production et d'utilisation des données probantes au service des territoires en transition. En 2025, ces travaux ont notamment porté sur l'analyse des interactions entre climat, agriculture et mobilités humaines, l'appui à l'évaluation et à la formulation de politiques publiques, ainsi que le renforcement des dispositifs de conseil agricole et de diffusion des connaissances.

Ces initiatives illustrent la contribution de l'IPAR à la compréhension des dynamiques territoriales et à l'accompagnement des institutions publiques dans la conception et la mise en œuvre de politiques mieux informées, en cohérence avec les objectifs de développement durable.

# Chiffres clés



8

pays impliqués dans les initiatives régionales sur les données probantes



4

projets



34

activités déroulées



5

institutions publiques accompagnées



3

initiatives de dialogue politique organisées



24

publications

# Projets et initiatives

|       |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LEEPS | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : Juin 2024 – Fin : Septembre 2025</li> <li>● Partenaires : CRDI, Fondations Hewlett et Robert Bosch</li> <li>● ZI : Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Togo, Mali, Niger et Sénégal.</li> <li>● Secteur : Données probantes</li> </ul> |
| CLIMB | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : septembre 2023 - Fin Septembre 2026</li> <li>● Partenaires : National Research Foundation (NRF)</li> <li>● ZI : Bassin arachidier</li> <li>● Secteur : Migration - Climat</li> </ul>                                                   |
| SCALE | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : septembre 2023 - Fin : mars 2027</li> <li>● Partenaires : ATPS, CRDI</li> <li>● ZI : Sénégal et Nigeria</li> <li>● Secteur : Système alimentaire résilient</li> </ul>                                                                  |
| AgMIP | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Début : janvier 2025 - Fin : juin 2025</li> <li>● Partenaires : University of Ghana / Financement FCDO</li> <li>● ZI : Sénégal, Ghana</li> <li>● Secteur : Systèmes agricoles - changement climatique</li> </ul>                               |



### 3.1. Comprendre les transitions territoriales : climat, agriculture et mobilité

Dans le cadre du projet CLIMB (Climate Induced Migration In Africa and Beyond), l'IPAR a appuyé un travail de recherche et de documentation des liens entre le changement climatique et les dynamiques de mobilités spatiales des populations au Sénégal. A travers l'état de l'art réalisé sur la question, l'IPAR a mis en lumière de nombreuses problématiques liées notamment à la difficulté relative à la protection juridique de ceux qui peuvent être qualifiés de « migrants climatiques ». L'étude a révélé l'absence d'inscription des migrants climatiques (déplacés/personnes mobiles liés aux effets climatiques soudains, tels que les inondations, etc.) dans l'arsenal juridique international de protection des migrants. Par conséquent ces populations ne bénéficient pas de conditions d'accueil sécurisées, que ce soit au niveau international ou dans les pays concernés.

Outre cette étude, une note stratégique produite par l'IPAR sur le nexus climat-pêche-mobilités a mis en évidence la vulnérabilité des pêcheurs face au changement climatique qui modifie la distribution et la saisonnalité des espèces, tout en engendrant l'apparition d'espèces invasives. Par conséquent, les vulnérabilités multiples qui affectent le secteur de la pêche artisanale, contribuent à la recomposition des dynamiques de mobilités des pêcheurs, jadis intrinsèques à l'activité. Les mobilités traditionnelles des pêcheurs se redéfinissent à travers de nouvelles routes, déterminées en fonction des opportunités émergentes.



Quai de pêche de Djifer au Senegal © IPAR, 2025

### 3.2. Évaluer les besoins en informations scientifiques pour orienter les politiques et les programmes agricoles au Sénégal : scoping review au Sénégal et au Ghana

Le projet AgMIP (Agricultural Model Intercomparison and Improvement Project) soutient les politiques climatiques nationales en co-développant avec les parties prenantes des preuves basées sur la modélisation pour guider la planification et les actions d'adaptation et d'atténuation dans l'agriculture. Dans le cadre de ce projet, l'IPAR a mené une étude visant à identifier et caractériser les besoins des décideurs et responsables politiques du Sénégal et du Ghana en informations scientifiques et en données enrichies pouvant alimenter et renforcer l'impact des politiques et programmes agricoles ainsi que l'action climatique.

L'efficacité et l'efficience de ces politiques, programmes et stratégies se heurtent à plusieurs défis parmi lesquels la disponibilité et l'accessibilité des données météorologiques et de l'information climatique. Les données scientifiques fournissent des bases pour comprendre les mécanismes du changement climatique, ses impacts potentiels et les différentes options d'actions.

L'intégration des données scientifiques dans les politiques publiques est non seulement un impératif mais aussi une opportunité, un levier essentiel pour orienter la planification, appuyer la prise de décisions à tous les niveaux et renforcer la résilience des systèmes agricoles.

Des entretiens menés dans le cadre de l'étude AgMIP auprès d'institutions publiques, d'organismes de recherche, des organisations d'agriculteurs, des partenaires de développement, ainsi que des ateliers organisés au Ghana et au Sénégal, ont mis en évidence la nécessité de renforcer l'intégration des données scientifiques dans la prise de décision face aux risques climatiques et de soutenir la transformation Agricole. Ils soulignent l'importance de mettre en place des mécanismes d'investissement adéquats afin d'améliorer l'accès à des données fiables, bien documentées et dotées d'une résolution spatiale et temporelle élevée. Les données devraient aussi être centralisées sur une plateforme standardisée, tandis que les acteurs et chercheurs devraient renforcer leurs capacités à co-crée et utiliser des outils de prospective pour orienter les politiques. Le financement doit, quant à lui, cibler les priorités définies par les parties prenantes.



Atelier de restitution de l'étude AgMIP au Ghana, en mai 2025 © AgMIP, 2025



#### ENCADRÉ 4 : BESOINS DE RECHERCHE PRIORITAIRES IDENTIFIÉS PAR IPAR ET AGMIP

- **L'investissement dans des données plus accessibles, opportunes, spécifiques au contexte et à haute résolution** constitue un besoin fondamental pour soutenir la recherche, notamment en matière de données météorologiques, socio-économiques, d'humidité du sol et de dégradation des terres.
- **L'évaluation des programmes et des politiques** : Il est essentiel de comprendre l'efficacité des politiques et des programmes déjà mis en œuvre avant d'en élaborer de nouveaux.
- **L'efficacité des stratégies d'adaptation et d'atténuation** : La recherche doit évaluer les compromis et les co-bénéfices des différentes options d'adaptation au niveau infranational pour guider les politiques et les investissements.
- **L'adoption des stratégies d'adaptation** : Il faut analyser les obstacles à l'adoption par les agriculteurs, les raisons des variations de ces taux d'adoption et les moyens de les améliorer.
- **Les systèmes d'aide à la décision** : Les décideurs ont besoin d'orientations plus efficaces et en temps réel pour soutenir les décisions de gestion des agriculteurs.
- **Les systèmes de cultures et d'élevage** : Il est nécessaire d'identifier les variétés de cultures et les races de bétail les plus résilientes au climat ainsi que les techniques de gestion appropriées face aux différentes conditions.
- **La gestion de l'eau et des terres** : La recherche doit se concentrer sur les approches de conservation de l'eau, le potentiel d'irrigation et l'évaluation des impacts du changement climatique sur la santé et la dégradation des sols.
- **Les ravageurs, maladies et pertes post-récolte** : Il est prioritaire de prévoir l'évolution des ravageurs et des maladies avec le changement climatique, ainsi que d'identifier les causes et les solutions aux pertes post-récolte à travers toute la chaîne d'approvisionnement.
- **Les évaluations de la vulnérabilité** : Ces évaluations doivent être menées à une échelle géographique plus fine afin de fournir une compréhension globale de la façon dont la vulnérabilité diffère selon les contextes locaux.
- **L'intégration du genre** : L'analyse du rôle du genre est considérée comme une question transversale majeure qui doit être incluse dans toutes les thématiques de recherche.

« La recherche se doit d’accompagner, grâce aux avancées scientifiques, la définition des choix des politiques publiques. Elle doit jouer un rôle multiple que ça soit en matière de suivi des aléas des impacts climatiques, d’évaluation de la vulnérabilité mais aussi de proposition de solutions et d’innovations technologiques permettant aux populations de s’adapter aux modifications environnementales. Les informations issues de la recherche permettront d’alimenter l’élaboration de projets climatiques reposant sur des évidences scientifiques très claires pour la résilience du secteur agricole et des communautés ».

*M. Ousseynou Ndione,*

*Chargé de projet au niveau de la direction du changement climatique, de la transition écologique et des financements verts au Ministère de l’environnement et de la transition énergétique du Sénégal.*

### **3.3. Éclairer les politiques publiques grâce aux données probantes**

Les transformations rapides que connaissent les territoires exigent des politiques publiques plus agiles et mieux informées. Dans ce contexte, l’approche Evidence-Informed Policy (EIP), qui consiste à mobiliser des données probantes pour éclairer la décision publique, apparaît comme un levier essentiel pour renforcer la pertinence, la cohérence et l’efficacité des politiques publiques.

Au Sénégal et en Afrique de l’Ouest, l’IPAR contribue activement à promouvoir cette approche en facilitant le dialogue entre chercheurs, décideurs publics et acteurs de la société civile. À travers ses travaux de recherche, ses dispositifs de dialogue politique et ses activités de renforcement de capacités, l’institution participe à structurer un écosystème de production (offre) et d’utilisation des données probantes (demande) au service des politiques publiques et des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le projet LEEPS (Learning together to advance Evidence and Equity in Policymaking to achieve the SDGs) constitue l’une des principales initiatives à travers lesquelles l’IPAR soutient cette dynamique en Afrique de l’Ouest. Mis en œuvre dans sept pays de la région (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), le projet vise à renforcer les capacités des institutions publiques, des chercheurs et des organisations de la société civile à produire, analyser et mobiliser des données pertinentes pour éclairer l’action publique.

Dans le cadre de ce projet, l’IPAR abrite avec ACED (un think tank basé au Bénin) un Centre d’excellence pour l’action publique fondée sur les données probantes (Evidence–Policy–Action). Ce centre constitue une plateforme régionale d’apprentissage et de collaboration entre producteurs et utilisateurs de connaissances. Il contribue notamment à la structuration de communautés de pratique, à l’accompagnement technique des institutions publiques et à la diffusion d’outils méthodologiques facilitant l’intégration des données probantes dans les processus décisionnels.



Les activités menées ont permis d'enregistrer plusieurs avancées significatives :

- **Renforcement des capacités : 03 séances de formations de formateurs** et appuis méthodologiques sur l'intégration du genre dans les politiques publiques et la recherche, IA et genre et le transfert de connaissances et l'élaboration de notes de politique publique ont permis d'améliorer les compétences de plus de **100 acteurs** dont des décideurs publics, chercheurs et acteurs de la société civile dans la production et l'utilisation des données probantes.
- **Amélioration de l'accès aux données** : des cartographies d'écosystèmes de données et des dispositifs d'appui technique ont contribué à améliorer la disponibilité et la mobilisation de données pertinentes pour les politiques publiques.
- **Promotion de l'équité et du genre** : les activités ont également permis de renforcer l'intégration du genre dans l'analyse et l'utilisation des données, notamment à travers la promotion de données ventilées par sexe.
- **Renforcement de la collaboration régionale** : des communautés de pratique et des échanges entre pays ont favorisé l'apprentissage mutuel et la consolidation d'un écosystème régional de données probantes.
- **Institutionnalisation des données probantes à travers les feuilles de route/Pays:**  
A travers l'élaboration de feuilles de route nationales, le renforcement des capacités des institutions clés de production et de gestion des données, ainsi que la valorisation d'expériences pilotes à fort potentiel de mise à l'échelle, cette approche vise à créer un environnement favorable à la décision fondée sur la preuve. Elle contribue ainsi à structurer des écosystèmes EIP plus cohérents, mieux coordonnés et alignés sur les priorités nationales, tout en favorisant une appropriation institutionnelle durable par les acteurs publics, la recherche et la société civile.

Les concertations nationales organisées dans les pays partenaires ont permis de réunir producteurs, utilisateurs et intermédiaires de données dans des espaces de dialogue favorisant la collaboration et la mobilisation de sources d'information souvent sous-exploitées. Dans ce cadre, l'IPAR a accompagné plusieurs pays, notamment le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso, dans l'élaboration de feuilles de route nationales pour l'utilisation des données probantes dans les politiques publiques.

Ces initiatives ont également permis de démontrer concrètement comment les données probantes peuvent influencer les décisions politiques. Au Sénégal, par exemple, les analyses conduites dans le domaine de l'assainissement des îles de la Casamance ont permis d'orienter les choix technologiques et les priorités d'investissement pour améliorer l'accès des populations à des services d'assainissement durables. Présentés aux autorités nationales, ces résultats ont conduit à un engagement public du gouvernement en faveur de la prise en charge de cette problématique, avec des investissements prévus à partir de 2026.

À travers ces différentes initiatives, l'IPAR contribue ainsi à renforcer l'articulation entre recherche et action publique, en favorisant une culture de décision fondée sur les données probantes. Ce travail participe à l'amélioration de la qualité des politiques publiques et à une meilleure prise en compte des enjeux de développement durable dans les stratégies nationales et territoriales.

## ENCADRÉ 5 : CONTRIBUTION DES TRAVAUX DE L'IPAR À L'ORIENTATION DES POLITIQUES D'ASSAINISSEMENT AU SÉNÉGAL

Dans le cadre du projet West African Sanitation Policy & Activators (WASPA), l'IPAR a conduit des travaux de recherche approfondis sur les politiques, les mécanismes de financement et les dynamiques locales de l'assainissement, notamment dans des zones spécifiques comme les îles de la Casamance (Casamance, sud du Sénégal).

Ces analyses, fondées sur des données probantes, ont permis de mieux comprendre les contraintes techniques, socio-économiques et environnementales qui influencent l'accès des populations à des services d'assainissement adéquats. Elles ont ainsi contribué à orienter les choix technologiques les plus adaptés aux contextes locaux, tout en identifiant des priorités d'investissement cohérentes avec les besoins des territoires concernés.

Plus largement, les résultats issus du projet WASPA s'inscrivent dans une démarche visant à renforcer le leadership politique en matière d'assainissement à travers un plaidoyer appuyé par la recherche scientifique. Leur restitution auprès des autorités nationales et des acteurs du sous-secteur a favorisé une meilleure prise en compte de ces enjeux dans l'agenda public.

À la suite de ces travaux, un engagement public du gouvernement, à travers le Ministre de l'hydraulique et de l'assainissement, a été observé en faveur du renforcement de l'accès à des services d'assainissement durables, avec des investissements programmés à partir de 2026, traduisant ainsi l'impact concret de la recherche sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans ce domaine.



*Latrines collectives dans les îles de Basse Casamance © ISE-IPAR, 2024*



### 3.4. Renforcer l'engagement parlementaire pour l'intégration des données dans l'action législative.

Les parlementaires jouent un rôle essentiel en votant les lois, en contrôlant l'action des gouvernements et en évaluant les politiques publiques. Ils examinent les projets de loi, peuvent en proposer, et participent à des commissions pour assurer la bonne gouvernance. Leur accès effectif à des données fiables est essentiel pour leur permettre de contrebalancer l'action du pouvoir exécutif et de renforcer la redevabilité publique. Au Sénégal, dans le cadre du projet LEEPS, l'IPAR a engagé des démarches visant à encourager les membres du Réseau des Parlementaires pour la protection de l'Environnement du Sénégal (REPES) à se baser sur des données fiables pour une action législative plus efficace et une amélioration des politiques publiques.

Une forte délégation sénégalaise dont des parlementaires membres du REPES a pris part aux côtés de l'IPAR au « Forum Evidence 2025 » organisé du 30 septembre au 02 octobre 2025, à Cotonou au Bénin.

Les réflexions qui ont mobilisé plus de 200 acteurs et organisées autour de la prise de décision fondée sur les preuves (EIDM) avaient pour objectif de favoriser la collaboration de ceux qui sont engagés ou qui soutiennent l'EIDM en Afrique, d'accroître la connaissance et la compréhension de l'EIDM, de renforcer les capacités des acteurs de l'écosystème des données.

Pour que les parlements puissent jouer ce rôle efficacement, le forum a mis en évidence plusieurs priorités :

- Le **renforcement des capacités** des institutions parlementaires, afin qu'elles puissent mieux produire et utiliser les données probantes.
- La mise en place d'une **coopération réelle et le partage de bonnes pratiques** entre les différents parlements africains.
- Une collaboration plus étroite avec la société civile et les ONG pour s'assurer que les politiques répondent véritablement aux besoins des populations.
- La création d'un **Institut parlementaire africain dédié aux données probantes**, axé sur la formation et la recherche.

**Le rôle de l'Intelligence Artificielle (IA) a également été mis en exergue** : L'IA agit comme un catalyseur pour l'utilisation des données probantes. Son usage est fortement encouragé pour **accélérer les réformes et moderniser l'action publique**. L'intégration de l'IA dans l'usage des données doit s'accompagner d'investissements dans les compétences et d'une promotion de la transparence pour servir au mieux la gouvernance.

« Pour garantir des politiques publiques efficaces en Afrique, il est indispensable de miser sur les données probantes. Les parlementaires doivent avoir un accès effectif à des données fiables et probantes pour contrebalancer l'action de l'exécutif et renforcer la redevabilité publique. C'est pourquoi je plaide pour la création d'un Institut parlementaire africain dédié aux données probantes ainsi que d'un Institut parlementaire africain dédié à la formation et à la recherche. Mon plaidoyer s'articule autour de plusieurs priorités : (1) le partage de bonnes pratiques entre parlementaires africains ; (2) l'instauration d'une coopération réelle entre parlements africains ; (3) le renforcement des capacités des parlementaires ainsi que de la société civile en matière de production et d'utilisation des données probantes ; (4) une collaboration plus étroite entre parlementaires et ONG est également nécessaire pour mieux répondre aux besoins des populations. »

*Honorable député Samba Dang (REPES, Sénégal),  
Forum Evidence 2025, Panel de haut niveau sur « l'avenir des politiques fondées  
sur des données probantes en Afrique (30 septembre- 02 octobre 2025)*



*IPAR et une délégation du REPES au forum Evidence 2025 de Cotonou,  
du 30 septembre au 2 octobre 2025 © IPAR, 2025*

### **3.5. Accompagner les transitions agricoles dans les territoires**

L'adaptation des systèmes agricoles est devenue une priorité pour garantir leur résilience face aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, évolution des cycles de culture). Cette adaptation repose sur une combinaison de pratiques techniques et sur un accompagnement stratégique via le conseil agricole.



Le projet SCALE, mis en œuvre par l'IPAR, en partenariat avec l'African Technology Policy Studies Network (ATPS) et le West African Gender and Education Development Initiative (WAGEDI) du Nigeria, avec l'appui du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), vise à renforcer l'efficacité du conseil agricole, en tant que courtier de connaissances, afin de faciliter le transfert d'informations et de technologies éprouvées vers les agriculteurs. Il contribue ainsi à améliorer la productivité et à renforcer la résilience des exploitations agricoles familiales face aux défis du changement climatique.

200 Acteurs du département de Podor (vallée du fleuve Sénégal) ont été formés, dans le cadre de SCALE, sur l'utilisation des technologies numériques pour optimiser leurs pratiques agricoles et une meilleure résilience face au changement climatique.

Spécifiquement ces formations ont contribué à :

- Développer leurs compétences techniques dans l'agriculture intelligente face au climat, l'agroécologie et les outils numériques ;
- Améliorer la collaboration entre chercheurs, conseillers agricoles et agriculteurs pour co-concevoir des solutions face au changement climatique ;
- Intégrer les principes GESI dans la planification de l'adaptation et l'allocation des ressources ;
- Améliorer l'accès au financement climatique et leurs capacités de plaidoyer politique.

« Ces sessions ont été particulièrement enrichissantes car elles ont permis de mieux cerner les aspects liés au changement climatique, la méthodologie et les axes d'élaboration de projets en réponse à ces défis (financement), l'utilisation de cultivars adaptés au contexte climatique et pédologique, la valorisation des ressources locales à travers des techniques appropriées, ainsi que l'accompagnement des ONG et programmes étatiques. »

*Ameth Fary Diatta,*

*Chef de secteur de la SAED-Podor*

Outres ces formations, plusieurs autres activités ont été conduites dans le département de Podor. Il s'agit de la cartographie des acteurs du conseil agricole, la documentation des savoirs et technologies locales éprouvées, et l'identification des besoins de renforcement de capacités des principaux acteurs (agriculteurs, conseillers et chercheurs).

Ces réalisations ont été rendues possibles grâce à la participation active de nombreuses structures locales et régionales, notamment les services techniques de l'État, les collectivités territoriales, les instituts de recherche, les universités, les ONG, les organisations de producteurs et les institutions financières.

Le diagnostic réalisé au niveau du département dans le cadre de ce projet, a révélé des lacunes critiques dans les domaines suivants :

- Accès aux technologies résilientes au climat ;
- Partage des connaissances réactif au GESI ;
- Cadres de collaboration multi-acteurs ;
- Littératie numérique et financière.

Sur la plan national, l'IPAR a activement pris part au processus d'élaboration de la politique nationale de Conseil Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique (CASPH) en tant que membre du comité de pilotage de ce processus. L'IPAR a particulièrement apporté un appui technique et financier à ce processus à travers le projet SCALE et a joué les premiers rôles lors de la rencontre de validation de la politique nationale qui a réuni, en mars 2025, les principaux acteurs du système national de conseil agricole afin d'échanger sur le rapport provisoire et de finaliser le document avant sa soumission aux autorités étatiques. Aux côtés des représentants du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage, qui a piloté le processus, en collaboration avec l'ANCAR, l'IPAR a formulé des orientations claires pour la mise en œuvre de cette politique.

Les quatre dimensions clés pour une mise en œuvre réussie restent : (1) La gouvernance du système de conseil, et l'évolution du rôle de l'ANCAR dans un dispositif impliquant une diversité d'acteurs ; (2) La structuration de la demande de conseil, en renforçant le rôle des organisations professionnelles et des filières ; (3) La soutenabilité financière du système, à articuler avec la stratégie de financement agricole en préparation ; (4) Le suivi-évaluation du dispositif, indispensable pour mesurer les résultats et améliorer les services de conseil.



## ENCADRÉ 6 : LANCEMENT DE LA PLATEFORME AGRIDATA : UN PORTAIL NUMÉRIQUE POUR PALLIER LE DÉFICIT DE DONNÉES AGRICOLES AU SÉNÉGAL

Parmi les enseignements tirés de la conférence internationale sur les données de développement durable, organisée à Dakar en Octobre 2016 par la DGPPE, l'ANSD et l'IPAR, avec l'appui du Partenariat mondial sur les données de développement durable (GPSDD), figuraient le manque et le caractère incomplet des données et statistiques agricoles de base au Sénégal. Ces données sont pourtant indispensables pour une meilleure définition de politiques sectorielles et pour une prise de décision fondée sur des données factuelles.

En conséquence, il a été recommandé de promouvoir les portails open data pour plus d'efficacité dans le suivi des ODD. En réponse, l'IPAR, l'ANSD et la DAPSA, appuyés par la fondation Hewlett, ont mis en place une plateforme analytique dénommée « AgriData », une plateforme numérique dédiée au partage de statistiques et de données agricoles exhaustives, fiables et actuelles, comme base d'une politique de développement économique agricole fondée sur des données probantes.

Le lancement officiel de la plateforme AgriData a eu lieu en 2025 et permettra désormais aux divers utilisateurs d'accéder plus facilement et rapidement à l'ensemble des informations statistiques agricoles produites par les acteurs ou parties prenantes et le tout sur une même plateforme web.

Plus spécifiquement AgriData va :

- centraliser les principales données statistiques relatives aux systèmes agricoles ;
- faciliter l'accès des chercheurs, décideurs et acteurs du développement à des informations fiables et actualisées ;
- renforcer l'utilisation des données dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques agricoles.

Le développement d'AgriData s'inscrit dans les efforts de l'IPAR pour promouvoir l'usage des données probantes dans les politiques publiques et contribuer au suivi des Objectifs de Développement Durable liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire.



**Scanner le QR Code**  
pour accéder à la plateforme  
**AGRIDATA.SN**



## 4. Chaînes de valeur et politiques agricoles

---

La transformation des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest repose en grande partie sur la structuration et la performance des chaînes de valeur agricoles. Celles-ci jouent un rôle central dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois ruraux, la valorisation des productions locales et l'intégration des territoires aux marchés régionaux.

Dans ce contexte, l'analyse des chaînes de valeur constitue un outil stratégique pour orienter les politiques agricoles et les investissements publics et privés. En identifiant les maillons clés, les goulots d'étranglement et les opportunités de développement, ces analyses permettent d'éclairer les décisions relatives à la planification agricole, aux infrastructures, à l'organisation des acteurs et aux mécanismes de financement.

Les travaux menés par l'IPAR dans ce domaine combinent production de données probantes, analyse économique territoriale et facilitation du dialogue entre acteurs publics et privés. Ils visent à renforcer la cohérence entre dynamiques productives, stratégies d'investissement et politiques agricoles.

En 2025, ces travaux ont notamment porté sur l'analyse des chaînes de valeur dans la Vallée du fleuve Sénégal, la promotion de mécanismes de dialogue public-privé autour des infrastructures de stockage et de conservation, ainsi que la contribution aux réflexions stratégiques sur les politiques agricoles sénégalaises.

Ces initiatives illustrent la contribution de l'IPAR à une meilleure articulation entre analyse des chaînes de valeur, décisions publiques et transformation des systèmes agricoles, au service de la souveraineté alimentaire et du développement territorial.

## Chiffres clés



**16**

chaînes de valeur analysées/  
cartographiées



**1552**

acteurs publics et  
privés mobilisés  
dans les dialogues  
territoriaux et dialogues  
public-privé



**10**

processus et politiques  
appuyés (réformes,  
stratégies, programmes  
sectoriels)



**14**

publications/  
contributions à des  
publications.

## Liste des projets et programmes

|                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Projet Design</b>                                                              | <p>Début : 2024 – Fin : 2028</p> <p>Partenaire : ISRA</p> <p>ZI : Régions de Saint-Louis et Kafrine (sénégal)</p> <p>Secteurs : Santé animale, One Health, Dialogue politique</p>                                                                                                         |
| <b>Processus de révision de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP)</b> | <p>Début : 2022 - Fin : Indéterminé</p> <p>Partenaire : MASAE</p> <p>ZI : Sénégal</p> <p>Secteurs : Agriculture, foresterie, élevage, pêche, aquaculture, etc.</p>                                                                                                                        |
| <b>PRDC-SN</b>                                                                    | <p>Début : Mars 2025 - Fin : Juillet 2026</p> <p>Partenaires : PRDC-VFS, Banque mondiale</p> <p>ZI : Sénégal (Vallée du Fleuve Sénégal)</p> <p>Secteurs : Agriculture, élevage</p>                                                                                                        |
| <b>PRDC-RIM</b>                                                                   | <p>Début : Août 2025 - Fin : Février 2026</p> <p>Partenaires : PRDC-VFS RIM / Banque mondiale</p> <p>ZI : Mauritanie (Vallée du Fleuve Sénégal)</p> <p>Secteurs : Agriculture et Transformation</p>                                                                                       |
| <b>3P-MILSAO</b>                                                                  | <p>Début : 2022 – Fin : 2025</p> <p>Partenaires : Inter-Réseaux, PAFAO, Fondation de France, CFSI</p> <p>ZI : Régions de Dakar et Kaolack (Sénégal)</p> <p>Secteurs : Alimentation scolaire, accès des producteurs et transformateurs locaux aux marchés publics, Consommer localetc.</p> |
| <b>EFI Podor</b>                                                                  | <p>Début : 2021 - Fin : N/A</p> <p>Partenaires : FTF PSS USAID</p> <p>ZI : département de Podor et vallée du fleuve Sénégal</p> <p>Secteurs : Développement local, Renforcement de capacités,etc.</p>                                                                                     |
| <b>PNDIES</b>                                                                     | <p>Début : Mars 2025 – Fin : Janvier 2026</p> <p>Partenaire : Global Center on Adaptation (GCA)</p> <p>ZI : Sénégal</p> <p>Secteur : Elevage</p>                                                                                                                                          |
| <b>MSME</b>                                                                       | <p>Début : Novembre 2025 - Fin : 2026</p> <p>Partenaire : IFC</p> <p>ZI : Guinée-Bissau</p> <p>Secteurs : Recherche</p>                                                                                                                                                                   |



## 4.1. Produire des données stratégiques sur les chaînes de valeur agricoles

La compréhension fine des dynamiques économiques des filières agricoles constitue un levier essentiel pour orienter les investissements publics et privés, améliorer la performance des systèmes alimentaires et renforcer la souveraineté alimentaire. Dans cette perspective, l'IPAR a consolidé en 2025 son rôle de producteur de données probantes sur les chaînes de valeur agricoles en Afrique de l'Ouest, à travers plusieurs diagnostics territoriaux menés dans la Vallée du fleuve Sénégal et en Guinée-Bissau.

Dans le cadre du Projet de Résilience et de Développement Communautaire (PRDC), financé par la Banque mondiale, l'IPAR a conduit deux cartographies de chaînes de valeur de part et d'autre de la vallée du fleuve Sénégal, couvrant à la fois le Sénégal et la Mauritanie. Ces travaux constituent l'un des premiers dispositifs d'analyse économique et territoriale intégrée à l'échelle transfrontalière de cet espace agricole stratégique.

Au Sénégal, l'étude a porté sur sept chaînes de valeur : le riz, l'oignon, la tomate, le piment, le gombo, les petits ruminants et le lait. Elle a couvert les principales zones de production de la vallée, notamment Bakel, Podor, Matam, Kanel, Dagana et Saint-Louis, et a mobilisé une méthodologie combinant enquêtes quantitatives, entretiens avec les acteurs des filières, visites de terrain et analyses spatiales. Les résultats ont permis de dresser un diagnostic détaillé de l'organisation économique des filières, de leurs performances et des principaux goulots d'étranglement qui limitent leur développement. L'analyse met notamment en évidence une structuration encore fragile des chaînes de valeur, des marchés imparfaits ou incomplets, des infrastructures de stockage et de transformation insuffisantes ainsi que des pertes post-récolte importantes dans plusieurs filières stratégiques.

En Mauritanie, l'étude a porté sur trois chaînes de valeur principales : le riz, le lait et les cultures maraîchères. Elle met en évidence une vallée structurée autour de dynamiques territoriales différenciées : un delta (Trarza) caractérisé par une agriculture plus intensive et agro-industrielle, une moyenne vallée (Brakna et Gorgol) disposant d'un potentiel agricole important mais encore sous-exploité, et une haute vallée (Guidimakha) marquée par l'enclavement et la prédominance du pastoralisme. L'analyse confirme également le poids stratégique de certaines productions, notamment le riz qui représente environ 77 % de la production nationale, avec des rendements pouvant atteindre 6 à 8 tonnes par hectare dans les périmètres les plus performants.

Les diagnostics réalisés ont également permis de mieux documenter les flux commerciaux et les interdépendances économiques entre les deux rives du fleuve, en particulier pour les petits ruminants, les produits maraîchers et les intrants agricoles. Ces résultats confirment que les chaînes de valeur agricoles de la vallée fonctionnent largement comme un système économique intégré dépassant les frontières administratives.

Au-delà de la vallée du fleuve Sénégal, l'IPAR a également conduit en 2025 un diagnostic stratégique des chaînes de valeur agricoles et de l'intégration des PME en Guinée-Bissau, en collaboration avec l'International Finance Corporation (IFC). Cette étude vise à identifier les opportunités de développement des filières agricoles et de transformation agroalimentaire, ainsi que les contraintes structurelles qui limitent la participation des petites et moyennes entreprises aux marchés agricoles.



*Banque de céréales de Toulel en Mauritanie © IPAR, 2025*

Ces différents travaux ont permis de constituer une base de connaissances solide sur les dynamiques économiques des systèmes alimentaires dans plusieurs territoires d'Afrique de l'Ouest. Ils fournissent des éléments essentiels pour orienter les politiques agricoles, prioriser les investissements publics et privés et accompagner les transformations des chaînes de valeur dans une perspective de développement territorial et de sécurité alimentaire.

## ENCADRÉ 7 : VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL – UN ESPACE ÉCONOMIQUE TRANSFRONTALIER

La Vallée du fleuve Sénégal constitue l'un des principaux bassins agricoles d'Afrique de l'Ouest et joue un rôle stratégique dans les systèmes alimentaires du Sénégal et de la Mauritanie. Les analyses conduites par l'IPAR dans le cadre des cartographies de chaînes de valeur du PRDC mettent en évidence une forte interdépendance économique entre les deux rives du fleuve, qui fonctionnent largement comme un espace agroéconomique intégré.

Les flux de produits agricoles, de bétail, d'intrants et de services relient étroitement les territoires de production situés au Sénégal et en Mauritanie. Les échanges transfrontaliers concernent notamment les petits ruminants, les produits maraîchers et certains intrants agricoles, tandis que les marchés de consommation et les infrastructures logistiques structurent des circuits commerciaux qui dépassent largement les frontières administratives.

Les diagnostics réalisés montrent également que les dynamiques agricoles de la vallée reposent sur des complémentarités territoriales : certaines zones disposent d'infrastructures d'irrigation et d'une agriculture plus intensive, tandis que d'autres sont davantage orientées vers l'élevage ou les systèmes de production pluviaux. Cette diversité contribue à structurer un système alimentaire régional où les flux de production, de transformation et de commercialisation sont étroitement interconnectés.

Ces résultats soulignent la nécessité de penser les politiques agricoles, les investissements productifs et les infrastructures logistiques à l'échelle de l'ensemble de la vallée. Une approche régionale et coordonnée apparaît ainsi essentielle pour renforcer la compétitivité des filières agricoles, améliorer la gestion des ressources naturelles et consolider la sécurité alimentaire dans cet espace stratégique partagé entre les deux pays.

### 4.2. Structurer le dialogue public-privé sur le stockage agricole

La réduction des pertes post-récolte constitue un enjeu majeur pour la performance des chaînes de valeur agricoles et la souveraineté alimentaire. Dans ce domaine, l'IPAR a contribué à structurer un dialogue entre acteurs publics, organisations professionnelles, institutions financières et investisseurs privés autour des questions de stockage et de conservation des produits agricoles.

Dans le département de Podor, au cœur de la Vallée du fleuve Sénégal, l'étude sur les pertes post-récolte réalisée dans le cadre du programme EFI Podor a permis de documenter l'ampleur des pertes économiques liées aux déficits d'infrastructures de stockage et aux modèles de gestion encore fragiles. Les résultats ont servi de base à la mise en place d'un Dialogue Public-Privé (DPP) visant à identifier des solutions techniques, institutionnelles et financières pour renforcer les capacités de stockage et de conservation dans les filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.



Ce processus a permis de mobiliser un large éventail d'acteurs, notamment les services techniques de l'État, les collectivités territoriales, les organisations de producteurs, les transformateurs, les commerçants, les institutions financières et des investisseurs privés. Les échanges ont contribué à faire émerger des pistes d'action concrètes, portant notamment sur l'amélioration des infrastructures de stockage, le développement de modèles de gestion plus performants et la mobilisation de financements pour soutenir les investissements dans les chaînes de valeur agricoles.

Les travaux menés ont également contribué à replacer la question du stockage au centre des débats sur la sécurité alimentaire et l'organisation des filières agricoles. En documentant les pertes économiques et en facilitant le dialogue entre les acteurs concernés, l'IPAR a ainsi contribué à créer les conditions d'une mobilisation plus large autour de cet enjeu stratégique pour les territoires agricoles.



*Magasin de stockage d'oignon dans le département de Podor au Sénégal © IPAR, 2025*

## ENCADRÉ 8 : QUAND L'ÉVIDENCE DÉCLENCHE L'ACTION PUBLIQUE : LE CAS DE PODOR

L'étude sur les pertes post-récolte conduite par l'IPAR dans le département de Podor, dans le cadre du programme EFI Podor, a permis de quantifier l'ampleur des pertes économiques liées aux déficits d'infrastructures et de gouvernance du stockage agricole. Les pertes ont été estimées à 5,612 milliards de FCFA en 2023, tandis que l'analyse des infrastructures existantes a révélé que 72 % des infrastructures de stockage et de conservation (ISC) installées dans la zone sont non fonctionnelles. L'étude a également mis en évidence des niveaux de pertes particulièrement élevés dans certaines filières, notamment l'oignon (30 à 60 %) et le lait (10 à 40 %), ainsi que l'absence d'infrastructures structurantes telles que chambres froides et abattoirs modernes.

La diffusion de ces résultats a rapidement contribué à repositionner la question du stockage agricole comme un enjeu stratégique de politique publique. Les conclusions de l'étude ont été relayées dans la presse nationale, notamment à la Une du quotidien *Le Soleil*, et mobilisées dans plusieurs espaces de dialogue politique. Des parlementaires s'y sont également référés lors de la Déclaration de politique générale (DPG) du Premier ministre, tandis que plusieurs partenaires techniques et institutions publiques ont sollicité l'IPAR pour approfondir l'analyse, dont le Programme alimentaire mondial (PAM).

Ces travaux ont également contribué à déclencher une mobilisation institutionnelle progressive autour du stockage agricole. Au niveau national, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage (MASAE) a mis en place une commission technique chargée de la sélection des bénéficiaires d'infrastructures de stockage et de conservation, intégrant l'IPAR. Cette commission s'appuie désormais sur un cadre de critères harmonisés — techniques, fonciers, logistiques, productifs et sociaux — consolidé dans le cadre du programme INTERMAQ coordonné par la DMER.

Le Dialogue Public-Privé initié à partir de ces travaux a également suscité l'intérêt de plusieurs institutions financières et investisseurs. Parmi les perspectives évoquées figurent notamment un projet de partenariat public-privé estimé à 27 milliards de FCFA (DFPO/CDC), la possibilité d'orienter 20 % des actifs sécurisés du FADSR vers le financement des infrastructures de stockage, ainsi que l'intérêt de la LBA pour le développement de lignes de financement conjointes.

Sur le terrain, plusieurs initiatives ont commencé à émerger. À Fanaye, les travaux d'installation d'une chambre froide ont démarré. Dans les arrondissements de Saldé et Cas-Cas, les missions conjointes menées par le COSEC et l'IPAR ont permis d'identifier des sites prioritaires pour de nouvelles infrastructures et de relancer la réflexion sur la réhabilitation du centre de groupage de Boubé pour la filière oignon. Par ailleurs, plusieurs entreprises et partenaires techniques — dont Off-Grid Europe, GOPA, le Domaine Agricole du Cayor et l'ONG Entrepreneurs du Monde — ont exprimé leur intérêt pour développer des investissements dans la zone.

L'expérience de Podor illustre ainsi une dynamique vertueuse reliant production de données probantes, mobilisation multi-acteurs et émergence d'investissements publics et privés. Elle montre comment une analyse territoriale rigoureuse peut contribuer à orienter les priorités d'action publique et à structurer des initiatives concrètes pour améliorer la performance des systèmes alimentaires et réduire les pertes post-récolte.



### 4.3. Contribuer à l'évolution des politiques agricoles

Au-delà de la production d'analyses économiques sur les filières agricoles, les travaux menés par l'IPAR contribuent également à alimenter les processus de formulation, d'évaluation et d'évolution des politiques agricoles au Sénégal et dans la sous-région. En mobilisant des données probantes issues de ses recherches et en facilitant le dialogue entre acteurs publics, organisations professionnelles et partenaires techniques, l'institution participe à renforcer la cohérence et la pertinence des politiques publiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique.

En 2025, l'IPAR a notamment contribué aux réflexions relatives à la révision de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) et à la préparation du premier Conseil supérieur agro-sylvo-pastoral, deux processus importants pour l'évolution du cadre institutionnel et de gouvernance du secteur agricole au Sénégal. Ces travaux visent à renforcer les mécanismes de concertation entre les différents acteurs du secteur et à adapter les orientations stratégiques aux transformations économiques, sociales et environnementales que connaissent les territoires ruraux.

Par ailleurs, l'IPAR a poursuivi ses activités d'appui aux politiques agricoles à travers des initiatives de dialogue politique et de plaidoyer sur certaines filières stratégiques. Le programme 3P-MilSAO, mis en œuvre en partenariat avec Inter-Réseaux, illustre cette contribution. Ce programme vise à promouvoir une meilleure prise en compte du mil et de ses produits dérivés dans les politiques d'achats institutionnels, notamment dans les dispositifs d'alimentation scolaire et les programmes publics d'approvisionnement. L'objectif est de renforcer la valorisation des céréales locales, d'améliorer les débouchés pour les producteurs et de contribuer à la sécurité alimentaire dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Ces différentes initiatives illustrent le rôle d'interface joué par l'IPAR entre production de connaissances, dialogue multi-acteurs et appui aux politiques publiques. En facilitant l'articulation entre recherche, acteurs économiques et institutions publiques, l'IPAR contribue à orienter les réformes et les investissements vers des trajectoires de développement agricole plus inclusives et plus durables.



*Jardin communautaire dans la région de Guidimakha en Mauritanie © IPAR, 2025*







## 5. Jeunes, femmes, et stratégies entrepreneuriales et de mobilité

L'insertion économique des jeunes et des femmes constitue un enjeu majeur pour la transformation des systèmes alimentaires et des territoires ruraux en Afrique de l'Ouest. Dans un contexte marqué par une forte croissance démographique, des mutations économiques rapides et les effets du changement climatique, ces groupes représentent à la fois une force de travail essentielle et un potentiel important d'innovation et d'entrepreneuriat dans les territoires.

Cependant, leur accès aux opportunités économiques reste souvent contraint par des obstacles structurels tels que l'accès limité aux ressources productives, au financement, à la formation ou encore la fragmentation des dispositifs d'appui. Les transformations en cours dans les systèmes alimentaires — transition agroécologique, recomposition des chaînes de valeur et nouvelles dynamiques de mobilité économique — ouvrent néanmoins de nouvelles perspectives.

Dans ce contexte, les travaux menés par l'IPAR analysent les conditions d'insertion économique des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires et les territoires en transition. À travers la production de données probantes, l'animation du dialogue politique et des initiatives territoriales, ils contribuent à mieux comprendre les dynamiques d'entrepreneuriat et de mobilité économique et à orienter les politiques publiques vers des stratégies plus inclusives et adaptées aux réalités des territoires.



## Chiffres clés



**8**

projets, programmes et initiatives



**15**

activités déroulées



**625**

jeunes et femmes enquêtés



**34**

conseillers formateurs formés dont 20 femmes



**220**

jeunes entrepreneurs verts formés



**105**

entreprises individuelles et /ou collectives accompagnées dont 54 dirigées par des femmes



**2011**

bénéficiaires directs et indirects



**1**

Coopérative de 76 membres «Entrepreneurs Verts de Podor»



*Production maraîchère dans la région de Guidimakha en Mauritanie © IPAR, 2025*



## Liste des projets/programmes et initiatives

|                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Protecting the rights of female African migrants in Gulf and Middle East Countries (2023-2025)</b>               | <p>Début : 2023 - Fin : 2025</p> <p>Partenaire : OSIWA</p> <p>ZI : Afrique et pays du Golfe (Ouganda, Ethiopie, Sénégal, Maroc, Arabie Saoudite, Qatar)</p> <p>Secteurs : politiques migratoires</p>                    |
| <b>EFI PME (Evaluation d'impact autour de l'appui à l'innovation des PME) – 2023-2025</b>                           | <p>Début : 2023 - Fin : 2025</p> <p>Partenaires : ACED, CRDI</p> <p>ZI : Sénégal et Bénin</p> <p>Secteurs : politiques de soutien à l'innovation et le renforcement de l'EDI dans les programmes de soutien aux PME</p> |
| <b>Synthèse des données sur l'entrepreneuriat pour renforcer la décision en matière d'autonomisation des femmes</b> | <p>Début : 2024 - Fin : 2025</p> <p>Partenaire : Southern Voice</p> <p>ZI : Sénégal</p> <p>Secteurs : autonomisation économique des femmes</p>                                                                          |
| <b>Assises des jeunes de la CEDEAO</b>                                                                              | <p>Début : 2023 - Fin : 2026</p> <p>Partenaire : CEDEAO</p> <p>ZI : Zone CEDEAO</p> <p>Secteur : emploi, employabilité des jeunes</p>                                                                                   |
| <b>GCAN - Gender, Climate Change, and Nutrition Integration Initiative (GCAN)</b>                                   | <p>Début : 2024 - Fin : 2027</p> <p>Partenaire : IFPRI</p> <p>ZI: Sénégal</p> <p>Secteurs : changements climatiques, nutrition et autonomisation des femmes</p>                                                         |
| <b>Jeunes entrepreneurs Verts (JEV)</b>                                                                             | <p>Début : 2023 - Fin : 2026</p> <p>Partenaires : SIE-EEQ</p> <p>ZI : Podor (Sénégal)</p> <p>Secteurs : entrepreneuriat vert des jeunes et des femmes</p>                                                               |
| <b>GRAIN - Gender Responsible AI Network _Phase 2</b>                                                               | <p>Début : Novembre 2024 - Fin : Octobre 2026</p> <p>Partenaire : CRDI</p> <p>ZI: Afrique subsaharienne</p> <p>Secteurs : Intelligence Artificielle et genre</p>                                                        |
| <b>Audit Genre IPAR (Rapport d'audit, plan d'action et charte genre) IPAR- ILC</b>                                  | <p>Début : 2022 - Fin : 2025</p> <p>Partenaire : ILC</p> <p>Cadre d'intervention : IPAR think tank</p>                                                                                                                  |

## 5.1. Comprendre les obstacles à l'insertion économique des jeunes et des femmes

L'insertion économique des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires constitue un enjeu central pour les territoires en transition en Afrique de l'Ouest. Bien que le secteur agroalimentaire représente un important vivier d'opportunités, son potentiel reste encore insuffisamment mobilisé pour absorber la main-d'œuvre jeune et féminine. Au Sénégal, les jeunes représentent près des trois quarts de la population et les femmes environ la moitié, mais leur accès à des opportunités économiques durables dans les chaînes de valeur agricoles demeure limité.

Les travaux menés par l'IPAR ont permis de mettre en évidence plusieurs contraintes structurelles qui freinent l'entrepreneuriat et l'emploi dans les systèmes alimentaires. Parmi les obstacles identifiés figurent notamment l'inadéquation entre les dispositifs de formation et les besoins réels du marché, l'accès difficile au financement, la complexité des procédures de formalisation des activités économiques et la faible coordination entre les structures d'accompagnement.

Les échanges menés dans différents espaces de dialogue ont également montré que les dispositifs d'appui existants restent souvent fragmentés et insuffisamment ancrés dans les réalités territoriales. Les jeunes entrepreneurs rencontrent ainsi des difficultés à identifier les opportunités disponibles et à accéder aux informations nécessaires pour développer leurs activités. Par ailleurs, les conditions d'accès au crédit demeurent particulièrement contraignantes : manque de garanties, procédures administratives complexes et mécanismes financiers peu adaptés aux réalités de l'agriculture familiale.

La question de la formalisation constitue également un enjeu majeur. Si elle est reconnue comme une étape importante pour donner une identité économique aux producteurs et faciliter leur accès au financement, les charges administratives et fiscales associées peuvent représenter un frein important pour les jeunes entrepreneurs. Des témoignages issus du terrain montrent que certains producteurs ayant entrepris des démarches de formalisation se sont retrouvés confrontés à des redressements fiscaux ou à des obligations administratives difficiles à assumer pour des activités encore fragiles.

Ces constats soulignent la nécessité de repenser les dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat dans les systèmes alimentaires. Les discussions conduites par l'IPAR mettent en avant l'importance de construire un parcours intégré d'accompagnement entrepreneurial, combinant information, formation, formalisation, financement et mise en réseau. Une meilleure coordination entre les structures d'appui et un renforcement de l'ancrage territorial des dispositifs apparaissent également essentiels pour améliorer l'insertion économique des jeunes et des femmes.

## ENCADRÉ 9 : DIALOGUE POLITIQUE SUR L'EMPLOI DES JEUNES ET DES FEMMES (AFRICAN FOOD SYSTEM FORUM)

En prélude au Forum africain sur les systèmes alimentaires (AFS Forum), l'IPAR a organisé en juillet 2025 deux webinaires réunissant acteurs institutionnels, organisations techniques et mouvements de jeunes afin de partager les expériences liées aux projets d'emploi et d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires. Ces échanges ont permis d'identifier plusieurs défis transversaux, notamment la faible coordination entre les acteurs, la fragmentation des interventions et l'inadéquation entre les formations proposées et les besoins du marché.

Ces réflexions ont été approfondies lors du panel sur l'emploi et l'employabilité des jeunes et des femmes dans le secteur agroalimentaire : défis et perspectives, organisé par l'IPAR en partenariat avec le Secrétariat d'État au développement des PMI/PME et la FAO, en side-event du 19<sup>e</sup> Forum africain sur les systèmes alimentaires tenu à Dakar en septembre 2025.

Le panel a permis d'engager un dialogue intersectoriel et intergénérationnel avec des jeunes entrepreneurs actifs dans les systèmes alimentaires. Les échanges ont mis en évidence les obstacles structurels qui limitent l'accès des jeunes et des femmes aux opportunités économiques : difficultés d'accès au financement, lourdeurs administratives liées à la formalisation, manque d'accompagnement technique et managérial, ainsi qu'une faible articulation entre formation professionnelle et besoins du marché.

Les discussions ont également souligné la nécessité d'un meilleur équilibre entre les initiatives d'agrobusiness et les dynamiques de l'agriculture familiale, afin d'éviter la marginalisation des jeunes producteurs qui constituent une force de travail essentielle pour les systèmes alimentaires territoriaux. Les participants ont enfin insisté sur l'importance de simplifier les dispositifs d'accès au financement, de promouvoir des solutions coopératives pour sécuriser l'accès au foncier et de renforcer les mécanismes d'accompagnement entrepreneurial adaptés aux réalités locales.

Ces échanges ont contribué à mettre en évidence l'importance d'inscrire durablement l'emploi des jeunes et des femmes au cœur des réformes agricoles et des politiques de transformation des systèmes alimentaires.

### 5.2. Promouvoir l'entrepreneuriat vert dans les territoires : l'expérience JEV à Podor

Le projet JEV – Jeunes Entrepreneurs Verts, mis en œuvre par l'IPAR dans le département de Podor, constitue une application territoriale concrète des travaux menés sur l'insertion économique des jeunes et des femmes dans les systèmes alimentaires. Le projet vise à promouvoir un entrepreneuriat rural inclusif fondé sur l'adoption de pratiques agroécologiques et sur le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes et des femmes.

Afin de mieux comprendre les dynamiques économiques locales et les besoins des entrepreneurs, une enquête quantitative a été réalisée auprès de **504 ménages** et **625 jeunes entrepreneurs**. Cette étude a permis de documenter les niveaux d'adaptation aux changements climatiques, les pratiques agroécologiques existantes, ainsi que les contraintes rencontrées par les jeunes et les femmes pour développer leurs activités économiques. Les résultats ont également permis d'identifier leurs besoins en matière d'accompagnement, de formation, d'accès au financement et d'équipements productifs.



Sur cette base, le projet a mis en place un parcours structuré de renforcement des capacités entrepreneuriales articulé autour d'un dispositif innovant de formation par les pairs. Ce mécanisme repose sur la formation de **34 Conseillers Formateurs (CF)**, dont **20 femmes**, chargés d'accompagner les jeunes entrepreneurs dans le développement et la structuration de leurs activités. Les Conseillers Formateurs ont d'abord formé 60 jeunes entrepreneurs verts (JEV) lors des premières sessions de formation, puis ont assuré l'accompagnement de **105 entreprises individuelles ou collectives, dont 54 portées par des femmes**.

Les formations ont été organisées en deux parcours adaptés aux profils des bénéficiaires : une cohorte « démarrage », destinée aux entrepreneurs en phase de création d'activité, et une cohorte « croissance », ciblant les entreprises en phase de consolidation. Les modules ont couvert des compétences essentielles telles que le marketing, la gestion financière, l'élaboration de plans d'affaires et la gestion de la croissance des entreprises.

Le projet a également accordé une attention particulière au développement de compétences techniques liées aux pratiques agroécologiques et aux technologies climato-intelligentes. Dans ce cadre, **70 jeunes entrepreneurs verts** ont été formés aux technologies solaires, aux techniques horticoles et aux systèmes d'irrigation intelligente. Par ailleurs, **90 entrepreneurs et conseillers** ont bénéficié de formations en pratiques agroécologiques, notamment sur la production de biofertilisants, de biopesticides, de compost et sur la transformation de produits agricoles locaux.

L'une des innovations techniques issues du projet a été le développement et le test d'un prototype d'irrigation automatisée piloté par capteurs d'humidité, illustrant la capacité d'innovation locale et l'appropriation progressive de technologies adaptées aux conditions agroécologiques de la vallée.

Au-delà des activités entrepreneuriales, le projet a également contribué à renforcer la dynamique communautaire autour des enjeux climatiques et environnementaux. Une caravane de reboisement, organisée en collaboration avec l'association Golleré Ville Verte et huit autres organisations locales, a permis de planter **933 arbres** dans plusieurs localités du département. Des ateliers participatifs et des activités de théâtre forum ont également été organisés afin de sensibiliser les communautés à la gestion durable des terres et à l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Enfin, le projet a favorisé l'intégration des jeunes entrepreneurs dans les réseaux économiques et institutionnels. **64 jeunes entrepreneurs verts** ont ainsi été mis en relation avec des investisseurs et des experts lors des Journées de Promotion de l'Entrepreneuriat à Saint-Louis, organisées par l'IPAR en partenariat avec la Délégation générale à l'Entrepreneuriat Rapide (DER). Les initiatives portées par les jeunes entrepreneurs ont également été valorisées dans plusieurs espaces régionaux et internationaux, notamment lors d'événements organisés par l'OMVS, les Assises de la CEDEAO et la COP16 à Riyad.



*Première cohorte de conseillers formateurs après la session de formation à Ndioum dans le Département de Podor Sénégal*

### **5.3. Analyser les liens entre genre, mobilité et nouvelles dynamiques d'entrepreneuriat**

Les transformations économiques et sociales que connaissent les territoires d'Afrique de l'Ouest s'accompagnent de nouvelles dynamiques de mobilité et d'entrepreneuriat qui re-définissent les trajectoires professionnelles des jeunes et des femmes. Dans ce contexte, les travaux menés par l'IPAR visent à mieux comprendre les interactions entre genre, migration et stratégies économiques, afin d'éclairer les politiques publiques et les dispositifs d'accompagnement.

Plusieurs initiatives de recherche et de production de connaissances ont permis de documenter ces dynamiques. L'initiative GCAN mobilise une approche sur le nexus genre-climat- nutrition pour conduire une évaluation des besoins en renforcement des capacités afin d'outiller les institutions à mieux intégrer ces trois dimensions dans les politiques climatiques et agricoles.

Les travaux sur l'entrepreneuriat féminin ont notamment contribué à consolider un corpus de données et d'analyses sur les conditions d'autonomisation économique des femmes au Sénégal. Cette synthèse des connaissances vise à rendre plus accessibles les données existantes et à fournir des éléments d'analyse utiles aux décideurs publics, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation pour l'autonomisation économique des femmes.

Par ailleurs, les recherches conduites sur la mobilité internationale du travail ont permis d'explorer les conditions d'emploi et de protection des travailleuses migrantes africaines dans les pays du Golfe. Ces travaux mettent en évidence les opportunités économiques mais également les risques sociaux et institutionnels auxquels ces travailleuses sont confrontées, notamment en matière de droits du travail, de protection sociale et d'encadrement des flux migratoires.

Les initiatives menées dans cette thématique ont également une dimension régionale et prospective. L'implication de l'IPAR dans les Assises de la jeunesse de la CEDEAO a contribué à ouvrir un espace de réflexion sur les enjeux émergents liés à l'emploi des jeunes, aux transformations des marchés du travail et aux nouvelles formes de mobilité dans l'espace ouest-africain.

Enfin, l'IPAR explore de nouveaux champs d'innovation en intégrant les enjeux de genre dans les transformations technologiques. Le projet GRAIN (Gender and Responsible Artificial Intelligence Network) vise ainsi à promouvoir une approche responsable et inclusive de l'intelligence artificielle en Afrique, en intégrant une perspective de genre dans le développement de solutions numériques dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'éducation et les langues africaines.

À travers ces différents travaux, l'IPAR contribue à mieux comprendre les transformations en cours dans les trajectoires économiques des jeunes et des femmes et à identifier les conditions institutionnelles, économiques et technologiques susceptibles de favoriser des formes d'entrepreneuriat plus inclusives et adaptées aux dynamiques territoriales contemporaines.



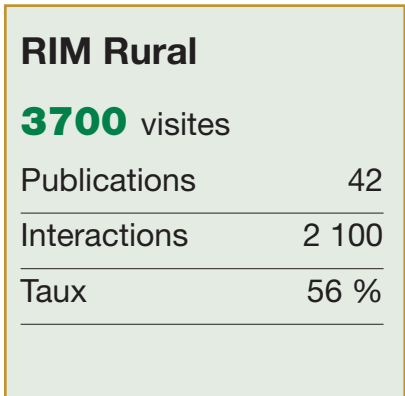
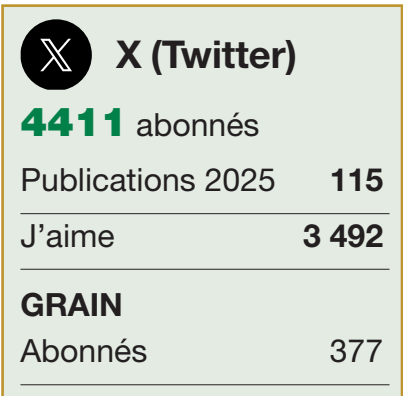
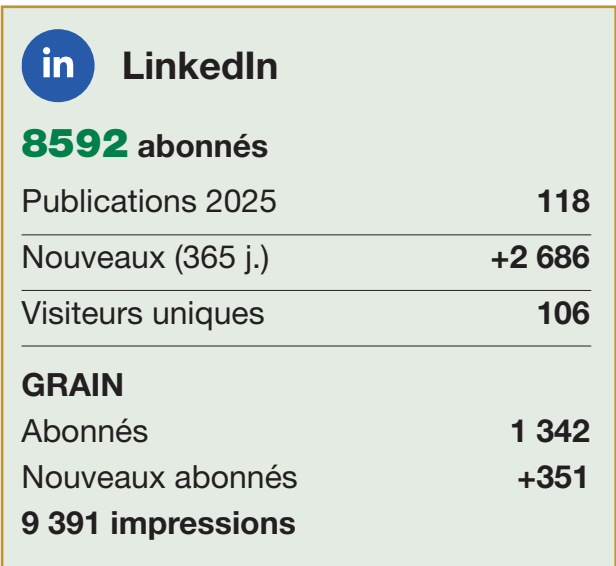
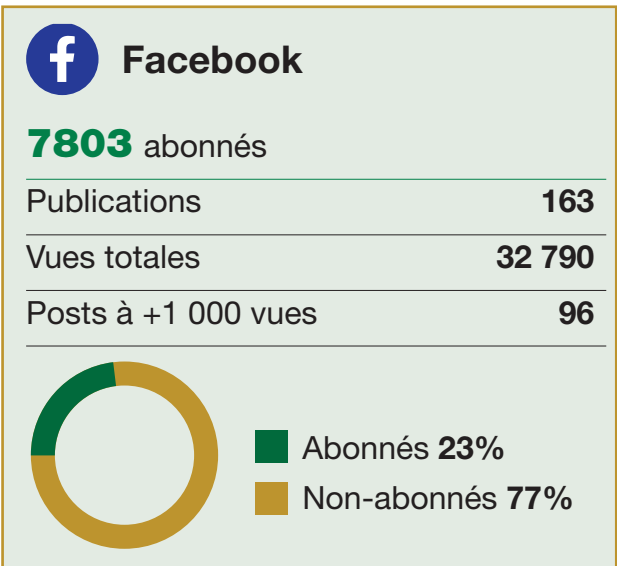
## 6. Communication et gestion des connaissances

En 2025, l'IPAR a poursuivi ses efforts pour consolider sa position de centre de recherche ouest-africain reconnu, spécialisé dans les politiques agricoles, les systèmes alimentaires et le devenir des exploitations agricoles familiales.

À travers une communication plus structurée et une stratégie renforcée de gestion des connaissances, l'institution a amélioré la diffusion et la valorisation des résultats de ses travaux. La documentation et la circulation des connaissances produites par les différents projets ont contribué à renforcer la visibilité du think tank et à soutenir ses activités de dialogue politique et de plaidoyer. Les données probantes et les analyses issues des recherches de l'IPAR constituent ainsi des intrants essentiels pour éclairer les débats publics et les processus de décision.

### 6.1. Communication digitale et visibilité en ligne

La communication digitale constitue aujourd'hui un pilier central de la stratégie de visibilité de l'IPAR. En 2025, la présence du think tank sur les plateformes numériques s'est consolidée, avec une augmentation continue du nombre d'abonnés et du niveau d'interaction sur les réseaux sociaux.



Le site web institutionnel **ipar.sn** a par ailleurs enregistré une progression importante de sa fréquentation, avec **plus de 290 000 visites en 2025** pour **169 contenus publiés**. Malgré ces résultats encourageants, la restructuration du site et l'amélioration de l'expérience utilisateur restent des priorités pour renforcer l'accessibilité et la diffusion des contenus en 2026.

## 6.2. Relations médias et événements publics

La relation de confiance développée avec les médias constitue un levier important pour la diffusion des travaux de l'IPAR et pour son influence dans les débats publics.

En 2025 :



**154**

couvertures médiatiques  
avec plus de 60 médias  
mobilisés



**+100**

articles produits



**+30**

points de presse  
organisés



**10**

dossiers de presse  
diffusés

Ces collaborations ont permis de valoriser les travaux de recherche de l'IPAR et d'alimenter les débats publics sur les politiques agricoles, les systèmes alimentaires et les transformations rurales.

Pour renforcer l'impact de ces couvertures médiatiques, l'IPAR prévoit de développer davantage des partenariats ciblés avec des médias à forte audience et spécialisés dans les thématiques agricoles, environnementales et de développement. Le renforcement des relations avec les réseaux thématiques de journalistes constitue également une piste stratégique.



### 6.3. Production institutionnelle et diffusion des connaissances

La communication institutionnelle de l'IPAR vise à structurer et valoriser le capital intellectuel produit par l'institution.

En 2025, plusieurs outils de diffusion et de capitalisation ont été mobilisés :

|                                                                                   |                                                                                                       |                                                                                   |                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>Rapport annuel 2024</b><br>Publication des réalisations de l'année écoulée                         |  | <b>Rapport annuel 2025</b><br>Lancement du processus d'élaboration du rapport à venir                  |
|  | <b>Revue de presse mensuelle</b><br>Diffusion d'informations sur l'agriculture et les sujets connexes |  | <b>Supports multimédias</b><br>Création de contenu visuel et audio pour la diffusion                   |
|  | <b>Circulation des connaissances</b><br>Facilitation du partage des informations entre les projets    |  | <b>Dialogue politique</b><br>Soutien aux discussions politiques grâce à la diffusion des connaissances |

Ces outils contribuent à renforcer la circulation des connaissances produites par les projets et à faciliter leur mobilisation dans les processus de dialogue politique.

### 6.4. RIM Rural et communication territoriale

Dans le cadre du projet de redynamisation des plateformes locales sur le foncier, **RIM Rural** a conduit plusieurs activités visant à renforcer les capacités de communication des organisations communautaires.

Les actions menées ont notamment porté sur :

- des **formations en communication digitale et institutionnelle** à destination des membres des plateformes locales ;
- l'élaboration d'une charte graphique et d'un logo spécifique pour chaque plateforme ;
- la production de vidéos professionnelles de présentation ;
- la conception de supports de communication physiques (kakémonos, plaquettes) ;
- l'accompagnement à la **visibilité digitale**, avec la création de pages Facebook et la mise en place de stratégies de communication adaptées.

Ces activités contribuent à renforcer la visibilité des plateformes locales et à améliorer leur capacité à participer aux débats publics sur la gouvernance foncière.

### 6.5. Capitalisation et gestion des connaissances

La capitalisation des expériences constitue un pilier important de la stratégie de gestion des connaissances de l'IPAR. Elle vise à transformer les expériences de terrain et les projets de recherche en connaissances structurées et partageables, afin d'éclairer les politiques publiques et d'améliorer les pratiques des acteurs du développement.



En 2025, plusieurs exercices de capitalisation ont été conduits afin de documenter les enseignements issus de projets menés par l'IPAR et ses partenaires. Ces travaux permettent d'analyser les contextes d'intervention, les approches méthodologiques mises en œuvre, les résultats obtenus, ainsi que les facteurs de succès et les contraintes rencontrées.

Les principales expériences capitalisées en 2025 concernent notamment :

- **L'expérience des Champs Écoles Paysans intégrant le Système de Riziculture Intensive (SRI)** à Podor, dans le cadre du projet COINS appuyé par la Fondation Bosch ;
- **La capitalisation des 20 ans de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (2004–2024)**, également soutenue par la Fondation Bosch ;
- **L'expérience du POAS vert**, dans le cadre du projet Sen Suuf mis en œuvre par le consortium GFA–IPAR avec l'appui de la GIZ ;

Ces exercices s'inscrivent dans la stratégie de capitalisation de l'IPAR et contribuent à renforcer la diffusion de connaissances utiles aux décideurs publics, aux organisations de producteurs et aux partenaires techniques.

Les analyses conduites ont notamment permis de documenter les effets des innovations techniques et organisationnelles introduites dans les territoires. Dans le cas du **Champ École Paysan intégrant le SRI**, la capitalisation met en évidence une amélioration des rendements et des revenus des producteurs grâce à l'adoption de nouvelles pratiques de repiquage, à une meilleure gestion de l'eau et à l'utilisation de composts. Ces approches contribuent également à la préservation des ressources naturelles et à l'adaptation des systèmes agricoles aux effets du changement climatique.

L'approche adoptée par l'IPAR repose sur une **démarche de co-construction des connaissances**, associant chercheurs, partenaires de projets, organisations de producteurs et institutions publiques. Cette démarche favorise l'appropriation des résultats et facilite leur répliquabilité dans d'autres contextes.

Au-delà de la documentation des expériences, ces travaux contribuent à renforcer le système de gestion des connaissances de l'IPAR en constituant une **banque d'expériences et d'analyses** mobilisable dans les processus de recherche, de plaidoyer et de dialogue politique.

## 6.6. Autres capitalisations en perspective

Plusieurs exercices de capitalisation sont prévus pour la période 2025–2026, notamment :

- finalisation de la capitalisation du projet COINS ;
- capitalisation du POAS vert dans le cadre du projet Sen Suuf ;
- capitalisation de l'expérience JEV ;
- capitalisation des résultats des Assises de la jeunesse de la CEDEAO ;
- capitalisation du projet E-Doylu et des initiatives de résilience territoriale.

Ces travaux permettront de renforcer la diffusion des connaissances produites par l'IPAR et d'alimenter les réflexions stratégiques sur les politiques agricoles, les systèmes alimentaires et la gestion durable des ressources naturelles.

## 7. Distinctions et reconnaissances

Chaque année, les travaux menés par l'IPAR et l'engagement de ses chercheurs et partenaires sont reconnus dans différents espaces académiques, institutionnels et publics. Ces distinctions témoignent de la contribution de l'institution au débat public et à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

### 7.1. L'IPAR distinguée “Institution de l'année 2025” par le RAMES

Le Réseau des Acteurs des Médias Émergents de Saint-Louis du Sénégal (RAMES) a décerné à l'IPAR le prix « Institution de l'année 2025 », en reconnaissance de son engagement dans l'accompagnement des politiques publiques et des dynamiques de développement dans la zone Nord et la vallée du fleuve Sénégal.

Cette distinction vient saluer plusieurs années d'engagement de l'IPAR aux côtés des collectivités territoriales, des organisations locales et des partenaires institutionnels. La vallée du fleuve Sénégal constitue aujourd'hui un espace privilégié d'expérimentation et d'analyse des politiques publiques territoriales, notamment dans les domaines de la gestion durable des terres, de la résilience climatique et du développement économique local.

À travers des initiatives telles que les projets COINS, ARTS, JEV et EFI Podor, l'IPAR contribue à renforcer les capacités des acteurs locaux, à produire des données probantes et à soutenir la territorialisation des politiques publiques.

### 7.2. Dr Cheikhou Oumar Ba nommé Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage

Après plus de quinze années à la tête de l'IPAR, Dr Cheikhou Oumar Ba a quitté la Direction exécutive de l'institution en 2025 pour servir l'État comme Ministre conseiller auprès du Président de la République du Sénégal. Il exerce aujourd'hui les fonctions de Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage du Sénégal.

Son parcours s'inscrit dans plus de vingt-cinq années de travail sur les politiques agricoles et rurales en Afrique. Sous sa direction, l'IPAR s'est développée comme une institution de recherche et de dialogue politique présente au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, avec un ancrage particulier sur les exploitations familiales, les systèmes alimentaires, la gouvernance des ressources naturelles et les transformations rurales.

Son départ de la Direction exécutive a ouvert une phase de transmission institutionnelle. Dr Laure Tall, alors Directrice de la recherche, a assuré la continuité de la Direction exécutive avant d'en prendre la responsabilité au début de l'année 2026.

Cette nouvelle responsabilité publique prolonge un engagement consacré à la place des connaissances et du dialogue dans l'élaboration des politiques agricoles.

## 8. Perspectives 2026

En 2026, l'IPAR poursuivra le renforcement de son rôle de think tank ouest-africain engagé dans la production et la mobilisation de données probantes au service des politiques publiques et de la transformation des systèmes alimentaires. Dans un contexte marqué par les défis de souveraineté alimentaire, d'emploi des jeunes et de transition écologique, l'institution continuera de développer des analyses stratégiques, d'animer des espaces de dialogue politique et d'accompagner les acteurs publics et territoriaux dans la conception et la mise en œuvre de politiques agricoles et rurales.

Les priorités de l'année s'articuleront autour de cinq orientations complémentaires : le développement de programmes de recherche et de dialogue à l'échelle régionale, le renforcement des dynamiques économiques territoriales, l'appui aux réformes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, la consolidation des capacités d'appui opérationnel de l'institution et le renforcement de la production de connaissances.

### 8.1. Renforcer le positionnement régional de l'IPAR

L'année 2026 sera marquée par le lancement ou la consolidation de plusieurs initiatives de recherche et de dialogue politique à l'échelle régionale. Le programme **ATTP-CACEPS (African Think tank Platform – Consortium for Africa Cross-Border Evidence and Policy Sovereignty)** contribuera à renforcer la production d'analyses et de données probantes sur les dynamiques transfrontalières des systèmes alimentaires, les politiques agricoles, les chaînes de valeur et les marchés régionaux en Afrique.

Dans le domaine des transformations technologiques, l'extension du projet **GRAIN (Gender and Responsible Artificial Intelligence Network)** permettra de poursuivre les travaux engagés sur les liens entre intelligence artificielle, agriculture et inclusion sociale, avec un accent particulier sur la prise en compte du genre et sur les opportunités offertes par les technologies numériques pour les systèmes alimentaires africains.

Par ailleurs, l'IPAR poursuivra le développement de partenariats régionaux à travers le programme **LEEPS 2 (Learning together to use Evidence and Engage in Policy and Practice)**, qui constitue un levier important pour renforcer les collaborations avec les institutions de recherche et les acteurs des politiques publiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, notamment au Mali et au Burkina Faso. Une réflexion stratégique sera également engagée afin de consolider la présence et les collaborations de l'IPAR dans les pays voisins, notamment en Mauritanie, en Gambie, en Guinée et en Guinée-Bissau.



## 8.2. Renforcer les dynamiques économiques territoriales et les marchés alimentaires

L'IPAR poursuivra ses travaux sur la structuration des **chaînes de valeur agricoles, la commercialisation et les marchés territoriaux**, qui constituent des leviers essentiels pour la valorisation des productions locales et la création d'emplois dans les territoires ruraux.

Dans cette perspective, l'institution approfondira les recherches engagées sur les **systèmes alimentaires territoriaux**, notamment à travers le projet de recherche-action sur les **cantines scolaires et les marchés institutionnels**, visant à analyser leur potentiel pour structurer la demande en produits locaux, soutenir les exploitations agricoles familiales et renforcer la sécurité alimentaire.

L'IPAR accompagnera également la mise en place de **systèmes d'alerte communautaires contre les ravageurs agricoles**, destinés à améliorer les capacités locales de surveillance et de réponse face aux risques phytosanitaires et à renforcer la résilience des systèmes de production agroécologique.

## 8.3. Contribuer aux réformes du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique

En 2026, l'IPAR poursuivra son appui aux processus de formulation et d'évolution des politiques publiques dans le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique. L'institution contribuera notamment aux travaux relatifs à **l'élaboration de la stratégie de financement du secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique**, ainsi qu'aux processus en cours concernant la révision de la **Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale et Halieutique** la politique et stratégie de **conseil agricole, sylvo-pastoral et halieutique** et la **Stratégie nationale pour la transition agroécologique**.

Ces contributions s'inscrivent dans la mission de l'IPAR visant à renforcer la qualité des politiques publiques à travers la mobilisation de données probantes et l'animation d'espaces de dialogue entre institutions publiques, organisations professionnelles, collectivités territoriales et partenaires techniques et financiers.

## 8.4. Consolider la capacité d'appui aux projets de développement

L'année 2026 verra également le renforcement de la **Delivery Unit** de l'IPAR, conçue comme un dispositif permettant de mobiliser l'expertise du think tank au service de la mise en œuvre de projets de développement et de réformes sectorielles.

À travers ce mécanisme, l'IPAR entend renforcer son appui technique à plusieurs programmes financés par des partenaires internationaux, notamment la **Banque mondiale**, le **Fonds international de développement agricole (FIDA)** et l'**Agence belge de développement (Enabel)**. Cet appui portera notamment sur la production d'analyses stratégiques, l'accompagnement des processus de dialogue politique, le suivi-évaluation des interventions et la capitalisation des expériences.

## **ENCADRÉ 10 : UNITÉ D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT (UAD) : UN LEVIER STRATÉGIQUE DE VALORISATION DE LA RECHERCHE ET DE MOBILISATION DE RESSOURCES**

- 14 dossiers de réponse à des appels d'offres traités en 2025.
- 33 dossiers de réponse à des appels d'offres portés, depuis juillet 2024 (infographie)

Créée en juin 2024, l'Unité d'Appui au Développement (UAD) contribue à la mise en œuvre du plan stratégique 2024-2028 d'IPAR, notamment en matière de mobilisation de ressources, de diversification des partenariats et de valorisation des travaux de recherche.

L'UAD intervient sur l'ensemble du cycle des projets : identification des opportunités, montage de propositions, coordination des équipes, appui à la mise en œuvre et suivi des livrables. Elle mobilise, selon les besoins, les expertises internes d'IPAR ainsi que des partenaires techniques externes.

En 2025, l'UAD a coordonné la soumission de plus d'une dizaine de propositions en réponse à des appels d'offres, avec un taux de succès estimé supérieur à 70 %. Depuis sa création, elle a piloté plus d'une trentaine de réponses à des appels à propositions, contribuant à l'élargissement du portefeuille d'activités d'IPAR.

Les interventions conduites en 2025 couvrent plusieurs domaines en lien avec les thématiques de recherche de l'institution, notamment :

- L'appui aux politiques publiques, avec la contribution à l'élaboration du Plan opérationnel du Plan Diomaye pour la Casamance (PDC) ;
- L'analyse et la structuration des chaînes de valeur agricoles, à travers la cartographie réalisée dans la Vallée du Fleuve Sénégal dans le cadre du Projet de Résilience et de Développement Communautaire (PRDC-VFS), ainsi que la duplication de cette approche en Mauritanie ;
- L'appui au secteur de l'élevage, avec la réalisation d'une évaluation du marché du travail et des activités de renforcement des capacités dans le cadre du PNDIES ;
- Le développement de partenariats techniques et opérationnels, notamment avec IFC en Guinée-Bissau.

Ces activités s'inscrivent dans les axes prioritaires d'IPAR relatifs aux systèmes alimentaires, aux politiques agricoles, aux chaînes de valeur et au développement territorial, et contribuent à l'opérationnalisation des travaux de recherche et d'analyse produits par l'institution.

La mise en place de l'UAD s'accompagne du développement progressif d'outils de suivi, de coordination et de capitalisation des interventions, en lien avec les exigences des partenaires techniques et financiers.

## 8.5. Renforcer la production de connaissances et le leadership scientifique

Enfin, l'IPAR poursuivra ses efforts pour renforcer la production et la diffusion de connaissances utiles à la décision publique. L'institution prévoit d'intensifier la publication de **rapports de recherche, notes de politique publique, synthèses analytiques et produits de capitalisation**, afin d'alimenter les processus de dialogue politique sur ses thématiques prioritaires.

L'année 2026 verra également le renforcement du leadership scientifique de l'institution, notamment à travers le recrutement d'un·e **Directeur·rice de la recherche**, chargé·e de consolider la qualité scientifique des travaux menés et de renforcer l'animation des équipes de recherche. La clarification du rôle des coordinateurs thématiques et le renforcement des capacités scientifiques et managériales des équipes accompagneront cette dynamique.

Par ailleurs, plusieurs publications structurantes seront finalisées et diffusées, notamment les politiques d'assainissement en Afrique de l'Ouest et l'analyse des politiques agricoles de 1960 à nos jours au Sénégal, qui contribueront à enrichir les analyses sur les transformations des exploitations agricoles familiales et des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest.



*Production maraîchère dans la région du Guidimakha en Mauritanie © IPAR, 2025*



## 9. PTBA 2026

La mise en œuvre de ces orientations s'inscrira dans le cadre du **Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2026** de l'IPAR, élaboré avec les équipes de recherche et validé par les instances de gouvernance de l'institution. Ce plan reflète les priorités stratégiques du think tank en matière de **production de connaissances, dialogue politique et renforcement des capacités**, tout en soutenant l'appui technique aux projets de développement et aux réformes sectorielles.

### Répartition indicative du budget par axe d'intervention

| Intitulé                                                                                | Montant prévisionnel (XOF) | Répartition budgétaire (%) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Axe stratégique 1 : développer une recherche de qualité</b>                          | <b>890 737 172</b>         | <b>43,0 %</b>              |
| I. Devenir des exploitations familiales et systèmes alimentaires résilients             | 66 453 000                 | 7,5 %                      |
| II. Gouvernance inclusives des ressources naturelles et foncières                       | 134 352 295                | 15,1 %                     |
| III. Territoires en transition et objectifs de développement durable                    | 365 911 489                | 41,1 %                     |
| IV. Chaînes de valeurs et politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques              | 13 000 000                 | 1,5 %                      |
| V. Jeunes, femmes et stratégies entrepreneuriales, et de mobilité                       | 75 851 243                 | 8,5 %                      |
| Autres activités de l'axe                                                               | 11 500 000                 | 1,3 %                      |
| Charges Personnel                                                                       | 223 669 144                | 25,1 %                     |
| <b>Axe stratégique 2 : renforcer les capacités des acteurs</b>                          | <b>559 703 891</b>         | <b>27,0 %</b>              |
| I. Devenir des exploitations familiales et systèmes alimentaires résilients             | 8 500 000                  | 1,5 %                      |
| II. Gouvernance inclusives des ressources naturelles et foncières                       | 40 000 000                 | 7,1 %                      |
| III. Territoires en transition et objectifs de développement durable                    | 179 828 689                | 32,1 %                     |
| IV. Chaînes de valeurs et politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques              | 140 000 000                | 25,0 %                     |
| V. Jeunes, femmes et stratégies entrepreneuriales, et de mobilité                       | 117 274 458                | 21,0 %                     |
| Autres activités de l'axe                                                               | 7 000 000                  | 1,3 %                      |
| Charges Personnel                                                                       | 67 100 743                 | 12,0 %                     |
| <b>Axe stratégique 3 : promouvoir le dialogue politique</b>                             | <b>334 072 760</b>         | <b>16,1 %</b>              |
| I. Devenir des exploitations familiales et systèmes alimentaires résilients             | 71 852 548                 | 21,5 %                     |
| II. Gouvernance inclusives des ressources naturelles et foncières                       | 87 425 155                 | 26,2 %                     |
| III. Territoires en transition et objectifs de développement durable                    | 77 966 896                 | 23,3 %                     |
| IV. Chaînes de valeurs et politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques              | 0                          | 0,0 %                      |
| V. Jeunes, femmes et stratégies entrepreneuriales, et de mobilité                       | 45 094 332                 | 13,5 %                     |
| Autres activités de l'axe                                                               | 7 000 000                  | 2,1 %                      |
| Charges Personnel                                                                       | 44 733 829                 | 13,4 %                     |
| <b>Axe stratégique 4 : renforcer la gouvernance institutionnelle de l'IPAR</b>          | <b>28 500 000</b>          | <b>1,4 %</b>               |
| <b>Axe stratégique 5 : assurer la pérennité et la valorisation des acquis de l'IPAR</b> | <b>257 270 146</b>         | <b>12,4 %</b>              |
| <b>Grand Total (01/26)</b>                                                              | <b>2 070 283 969</b>       |                            |

**Budget global prévisionnel du PTBA 2026 : 2 070 283 969 FCFA**

## 10. Production de connaissances



**36**

Rapports



**9**

Notes politiques



**21**

Notes de capitalisation/de  
synthèse



**1**

Guide méthodologique



**2**

Articles scientifiques



**4**

Contributions à des rapports  
internationaux



## 11. Gouvernance et équipe

### 11.1. Conseil d'administration



**Dr Taïb Diouf**  
*Président*



**Dr Aminata Badiane**  
*Vice-Présidente*



**Eric Hazard**  
*Secrétaire général*



**Mariam Sow**  
*Trésorière*



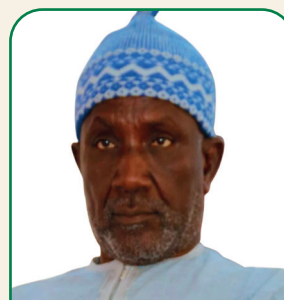
**Ayssatou Ndiaye**  
*Membre*



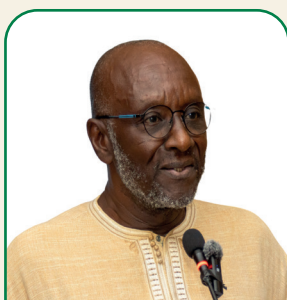
**Dr Adama Faye**  
*Membre*



**Aminata Diop**  
*Membre*



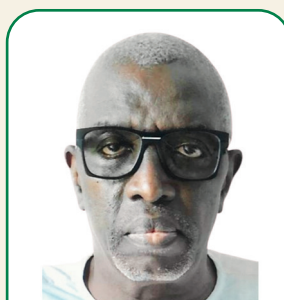
**Nadjirou Sall**  
*Membre*



**Bachir Diop**  
*Membre*



**Cheikh Christophe Guèye**  
*Membre*



**Alain Mbaye**  
*Membre*



**Dr Ousmane Sène**  
*Membre*



## 11.2. Direction exécutive



**12**

Chercheurs



**14**

Chercheurs associés



**6**

Assistants de recherche



**18**

Experts



**20**

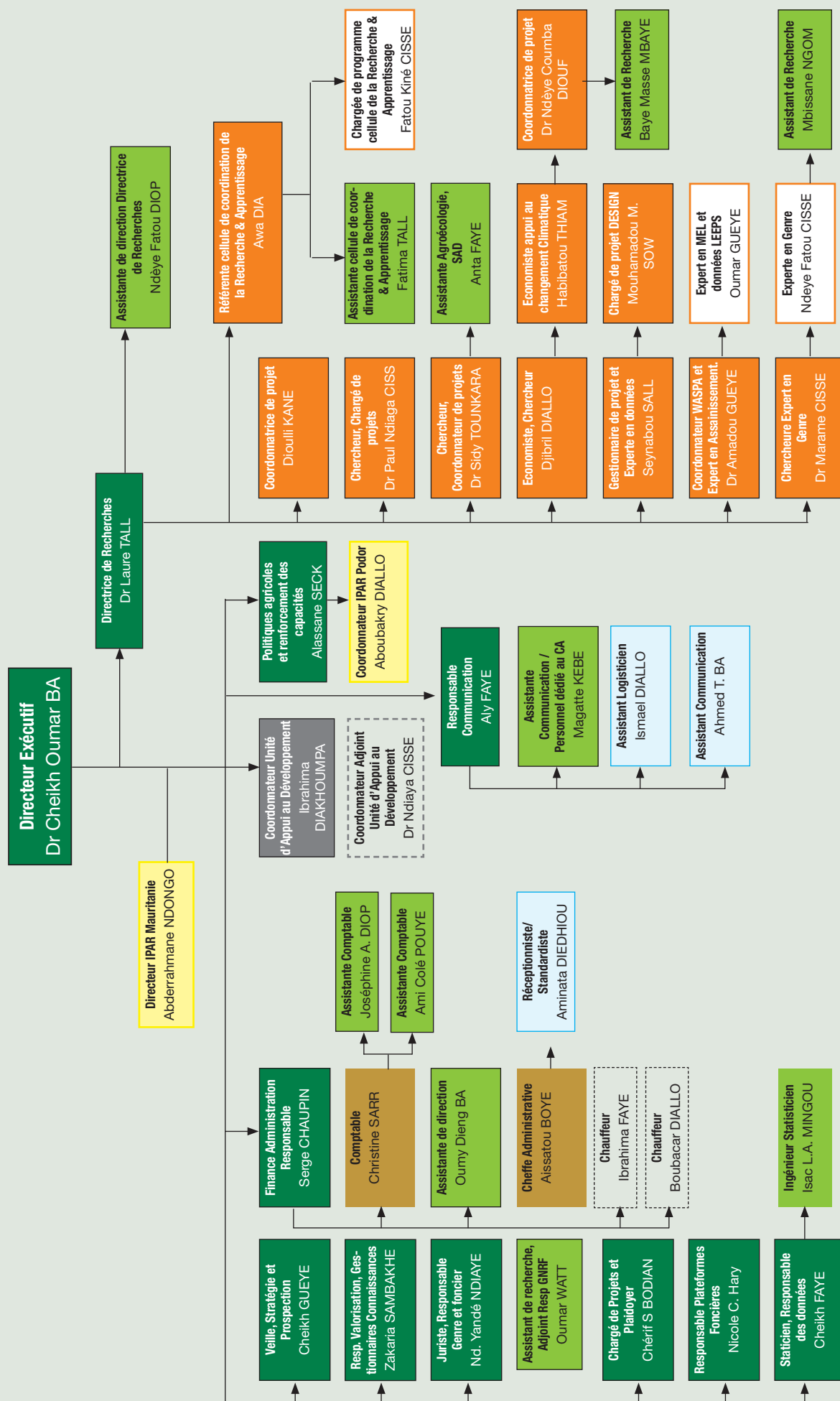
Personnels d'appui



Lien vers notre équipe : <https://ipar.sn/notre-equipe/>



# STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET FONCTIONNELLE





## 12. Partenariats et réseaux stratégiques





## 13. Bilan financier 2025

### Compte d'Exploitation Projets (Provisoire Avant audit)

| LIBELLES                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2025                 | 2024                 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Fonds d'administration consommés                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1 451 122 530        | 1 495 878 268        |
| Ventes de marchandises, produits finis et prestations de services                                                                                                                                                                                                                                  |                      |                      |
| Autres produits et transferts de charges                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |                      |
| Reprises de provisions                                                                                                                                                                                                                                                                             |                      |                      |
| <b>REVENUES (Somme RA à RE)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>1 451 122 530</b> | <b>1 495 878 268</b> |
| Achats de biens, marchandises, matières premières et fourniture liées                                                                                                                                                                                                                              | 1 447 880 578        | 1 333 272 758        |
| Autres achats                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      | 41 343 708           |
| Variation de stocks de biens, marchandises, matières et fournitures et autres                                                                                                                                                                                                                      |                      |                      |
| Transports                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                      | 1 098 052            |
| Services extérieurs                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1 128 196            | 92 742 626           |
| Impôts et taxes                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                      | 206 171              |
| Avec le nouveau référentiel SYSCEBNL, la majeure partie des charges de personnel des projets est inclus dans les achats de biens, marchandises, matières premières et fournitures liés. Il n'y a pas de compte spécifique, nous les avons quand même auxiliaisés pour mieux les identifier. A1:B18 |                      | 8 689 500            |
| Charges de personnel                                                                                                                                                                                                                                                                               | 2 113 756            | 17 313 453           |
| Frais financiers et charges assimilées                                                                                                                                                                                                                                                             |                      | 1 212 000            |
| Dotations aux provisions                                                                                                                                                                                                                                                                           |                      |                      |
| Produits H.A.O                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                      |                      |
| Charges H.A.O                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      |                      |
| Charges H.A.O                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                      |                      |
| <b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT( Somme TA à TN)</b>                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>1 451 122 530</b> | <b>1 495 878 268</b> |
| <b>SOLDE DES OPERATIONS DE L'EXERCICE : XA-XB</b>                                                                                                                                                                                                                                                  |                      |                      |

Globalement, les fonds recus dans l'année sont de 1 779 261 936. Les fonds d'administration consommés figurant dans ce compte d'exploitation correspondent à la part des subventions virée en produits dans le compte d'exploitation en fonction des charges engagées pendant l'exercice. Les fonds d'administration 2025 s'élèvent à 1 451 122 530 FCFA, contre 1 495 878 268 FCFA en 2024, soit une légère baisse de 3 %. Ils correspondent exclusivement aux fonds consommés, conformément aux règles applicables aux projets financés par les partenaires.

Les achats de biens, marchandises, matières premières et fournitures liés constituent le principal poste de dépenses (99,8 % des charges). Cette prédominance s'explique par l'application du référentiel SYSCEBNL, qui prévoit que la majeure partie des charges de personnel directement liées aux projets soit comptabilisée dans cette rubrique. Afin d'en assurer un meilleur suivi, ces charges ont été auxiliaisées dans la comptabilité analytique.

Par conséquent, le poste « Charges de personnel » ne reflète plus le coût réel des ressources humaines affectées aux projets. Les variations observées entre 2024 et 2025 résultent principalement de ce changement de présentation comptable et doivent être interprétées en tenant compte de cette évolution du référentiel.

### 13.1. Bilan des projets (Provisoire avant audit)

| ACTIF                                                     | 2025               | 2024               | PASSIF                                                      | 2025               | 2024               |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Immobilisations incorporelles                             | 1 950 000          | 4 035 000          | Fonds affectés aux investissements                          | 32 967 285         | 45 945 578         |
| Terrains et bâtiments                                     |                    |                    | Report à nouveau(+ ou -)                                    |                    |                    |
| «Aménagements, agencements et installations»              |                    |                    | Solde des opérations de l'exercice                          |                    |                    |
| Matériel, mobilier et actifs biologiques                  | 24 671 785         | 32 465 078         | Subventions d'investissements                               |                    |                    |
| Matériel de transport                                     | 6 345 500          | 9 445 500          | Total dettes financières et ressources assimilées           | 32 967 285         | 45 945 578         |
| Avances et acomptes versés sur immobilisation             |                    |                    | Emprunts et dettes financières                              |                    |                    |
| Dépôts et cautionnements                                  |                    |                    | Provisions pour risques et charges                          |                    |                    |
| Autres immobilisations corporelles et financières         |                    |                    | Total dettes financières et ressources assimilées           |                    |                    |
| <b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>                             | <b>16 430 800</b>  | <b>45 945 578</b>  | <b>TOTAL RESSOURCES STABLES</b>                             | <b>32 967 285</b>  | <b>45 945 578</b>  |
| Actif circulant HAO                                       |                    |                    | Dettes circulantes HAO                                      |                    |                    |
| Stocks et encours                                         |                    |                    | Fonds d'administration                                      | 310 821 938        | 183 400 991        |
| Fournisseurs débiteurs                                    |                    |                    | Fournisseurs                                                |                    | 17 642 768         |
| Clients usagers                                           |                    |                    | Autres dettes                                               |                    | 17 119 213         |
| Autres créances                                           | 205 450 961        | 146 535 335        | Provisions pour risque à court terme                        |                    |                    |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT                                     | 205 450 961        | 146 535 335        | TOTAL PASSIF CIRCULANT                                      | 310 821 938        | 218 162 972        |
| Valeurs à encaisser                                       |                    |                    |                                                             |                    |                    |
| Banques, établissements financiers, caisses et assimilées | 105 370 977        | 71 627 637         | Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie |                    |                    |
| <b>TOTAL trésorerie ACTIF</b>                             | <b>105 370 977</b> | <b>71 627 637</b>  | <b>TOTAL TRESORERIE PASSIF</b>                              | <b>-</b>           | <b>0</b>           |
| Écart de conversion - Actif                               |                    |                    | Écart de conversion - Passif                                |                    |                    |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                      | <b>343 789 223</b> | <b>264 108 550</b> | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                        | <b>343 789 223</b> | <b>264 108 550</b> |

Le total du bilan des projets s'établit à 343 789 223 FCFA en 2025, contre 264 108 550 FCFA en 2024, soit une hausse de 30,2 %.

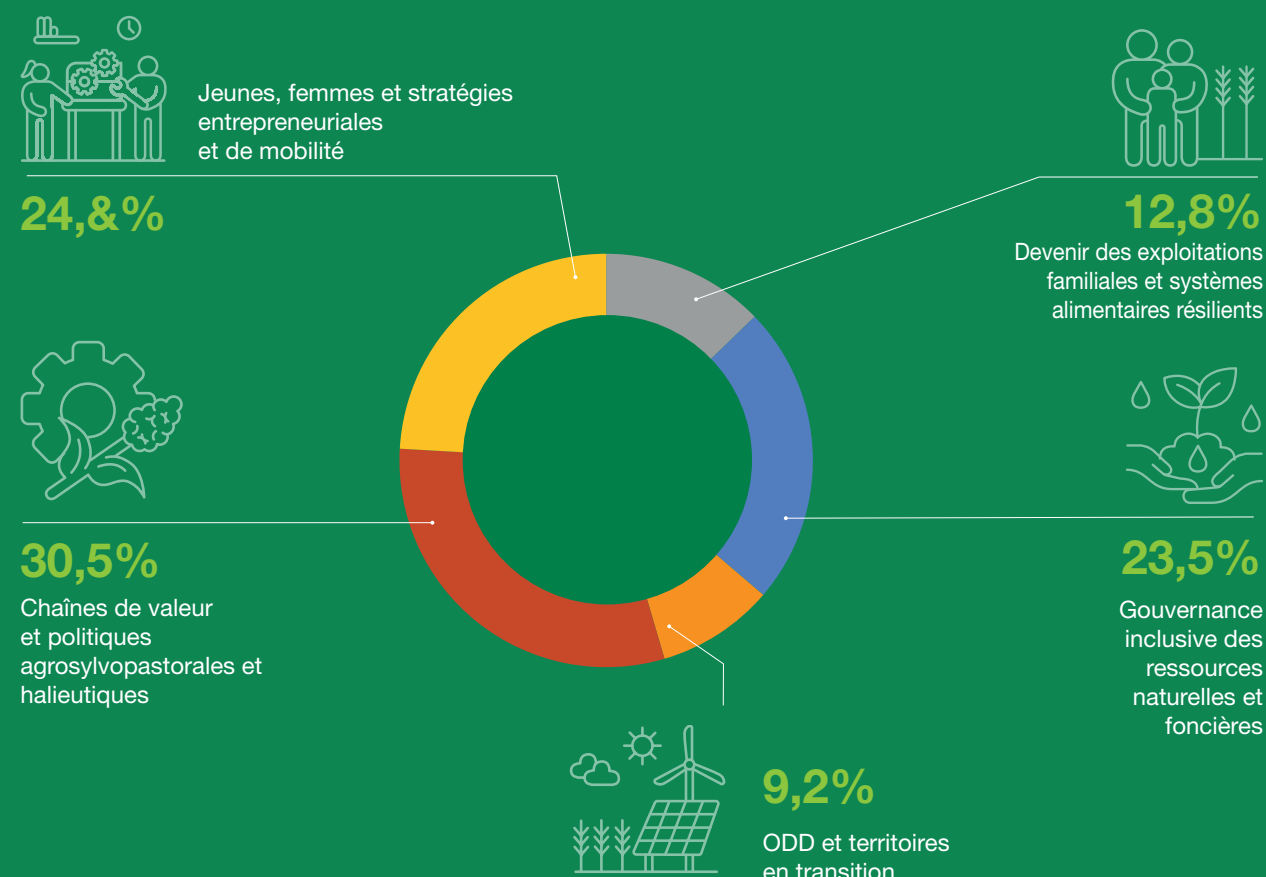
À l'actif, les immobilisations diminuent à 32 967 285 FCFA suite principalement aux amortissements, tandis que l'actif circulant progresse à 205 450 961 FCFA, porté par l'augmentation des créances. La trésorerie s'améliore également, passant de 71 627 637 FCFA à 105 370 977 FCFA.

Au passif, la hausse des fonds d'administration à 310 821 938 FCFA traduit l'existence de ressources affectées aux projets restant à consommer à la clôture. Les projets ne présentent pas de dettes financières.

Globalement, le bilan des projets présente une situation financière équilibrée avec une trésorerie renforcée et des ressources disponibles pour la poursuite des activités

## 13.2. Fonds reçus par thématique

| Intitulés                                                                | Subventions recues   |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Devenir des exploitations familiales et Systèmes alimentaires résilients | 227 018 781          |
| Gouvernance inclusive des ressources naturelles et foncières             | 418 232 701          |
| Objectifs de développement durable et Territoires en transition          | 163 305 560          |
| Chaînes de valeur et Politiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques    | 542 063 690          |
| Jeunes, Femmes, stratégies entrepreneuriales et mobilité                 | 428 641 204          |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                                     | <b>1 779 261 936</b> |



En 2025, les prévisions de financement inscrites dans le PTBA s'élevaient à 1 677 857 811 FCFA. Les financements effectivement reçus au titre des projets se sont établis à 1 779 261 936 FCFA, soit un taux de mobilisation supérieur aux prévisions initiales.

La répartition des financements apparaît relativement équilibrée, avec 78 % des ressources concentrées sur trois axes stratégiques (Chaînes de valeur, Jeunes et Femmes, Gouvernance des ressources naturelles). Cette structure traduit une forte cohérence entre les priorités des partenaires techniques et financiers et les orientations stratégiques de l'institution. Elle met également en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de mobilisation des ressources en faveur des domaines moins financés, notamment les Objectifs de Développement Durable et les territoires en transition, afin de garantir un développement équilibré de l'ensemble des programmes.

Il est important de noter que cette répartition ne concerne que les fonds recus dans le cadre de projets. En plus de ces fonds nous avons également reçu des appuis institutionnels des fondations Hewlett et BOSH à hauteur de 381 295 791 Francs CFA.



# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

|                          |                                                                                                                            |
|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ACF</b>               | African Climate Foundation                                                                                                 |
| <b>AEDD</b>              | Agence de l'Environnement et du Développement Durable (Mali)                                                               |
| <b>AFSF</b>              | African Food System Forum                                                                                                  |
| <b>ANRAC</b>             | Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance                                        |
| <b>ANSTS</b>             | Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal                                                                   |
| <b>ARM</b>               | Agence de Régulation des Marchés                                                                                           |
| <b>ARTS</b>              | Agroecology for Resilient Territories in Senegal                                                                           |
| <b>ASC</b>               | Association Sportive et Culturelle                                                                                         |
| <b>ASPH</b>              | Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique                                                                                         |
| <b>BERGRN-DR</b>         | Bureau d'Etudes et de Recherches sur la Gestion des Ressources Naturelles pour le Développement agricole                   |
| <b>CCPD</b>              | Conception et Conduite de Projet de Développement et d'Urgence                                                             |
| <b>CDC</b>               | Caisse des Dépôts et Consignations                                                                                         |
| <b>CEDRES</b>            | Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales - Burkina Faso                                   |
| <b>CEP</b>               | Champ Ecole Paysan                                                                                                         |
| <b>CICAD</b>             | Centre International de Conférences Abdou Diouf                                                                            |
| <b>CICODEV</b>           | Institut panafricain pour la Citoyenneté, les Consommateurs et le Développement                                            |
| <b>CNCR</b>              | Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux                                                              |
| <b>CND</b>               | Contributions Déterminées au Niveau National                                                                               |
| <b>CNULCD/<br/>UNCCD</b> | Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification                                                        |
| <b>COINS</b>             | Co-développement d'Innovations pour la gestion durable des terres dans les Systèmes d'exploitation de l'Afrique de l'Ouest |
| <b>COP</b>               | Conférence des Parties                                                                                                     |
| <b>COSEC</b>             | Conseil Sénégalais des Chargeurs                                                                                           |
| <b>CSE</b>               | Centre de Suivi Ecologique                                                                                                 |
| <b>DCaS</b>              | Division des Cantines Scolaires                                                                                            |
| <b>DFPO</b>              | Direction du Financement et du Partenariat avec les Organisations                                                          |
| <b>DMER</b>              | Directeur de la Modernisation de l'Equipement rural                                                                        |
| <b>DNAAF</b>             | Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale                                                                    |
| <b>DPG</b>               | Déclaration de Politique Générale                                                                                          |

|                 |                                                                                                                              |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>DPP</b>      | Dialogue Public-Privé                                                                                                        |
| <b>DV</b>       | Directives Volontaires                                                                                                       |
| <b>DyTAEL</b>   | Dynamique pour une Transition Agroécologique Locale                                                                          |
| <b>DyTAES</b>   | Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal                                                                      |
| <b>EEQ</b>      | Ecole des Entrepreneurs du Québec                                                                                            |
| <b>EFI</b>      | Programme d'appui à la mise en place d'un Ecosystème de Facilitation des Investissements privés et des activités économiques |
| <b>EIP</b>      | Evidence-Informed Policy                                                                                                     |
| <b>FAO</b>      | Food and Agriculture Organization                                                                                            |
| <b>FARA</b>     | Forum for Agricultural Research in Africa                                                                                    |
| <b>FIDA</b>     | Fonds International de Développement Agricole                                                                                |
| <b>GCAN</b>     | Gender, Climate Change And Nutrition Integration Initiative                                                                  |
| <b>GDSP</b>     | Groupe de Dialogue Social et Politique                                                                                       |
| <b>GDT</b>      | Gestion Durable des Terres                                                                                                   |
| <b>GMSANE</b>   | Groupe Multisectoriel de l'Alimentation et de la Nutrition à l'École                                                         |
| <b>GNRF</b>     | Gouvernance des Ressources Naturelles et Foncières                                                                           |
| <b>GRAIN</b>    | Réseau pour le Genre et l'Intelligence Artificielle Responsable                                                              |
| <b>GRDR</b>     | Groupe de Recherche et de réalisations pour le Développement Rural                                                           |
| <b>GRN</b>      | Gestion des Ressources Naturelles                                                                                            |
| <b>HIMO</b>     | Haute Intensité de Main d'Oeuvre                                                                                             |
| <b>IFPRI</b>    | International Food Policy Research Institute                                                                                 |
| <b>ILC</b>      | International Land Coalition                                                                                                 |
| <b>INP</b>      | Institut National de Pédologie                                                                                               |
| <b>INRAE</b>    | Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (France)                                |
| <b>INTERMAQ</b> | Infrastructure et logistique pour le stockage et la conservation des produits agricoles                                      |
| <b>IPAR</b>     | Initiative Prospective Agricole et Rurale                                                                                    |
| <b>ISC</b>      | Infrastructures de Stockage et de Conservation                                                                               |
| <b>ISE</b>      | Institut des Sciences de l'Environnement                                                                                     |
| <b>IUCN</b>     | Union Internationale pour la Conservation de la Nature                                                                       |
| <b>JEV</b>      | Jeunes Entrepreneurs Verts                                                                                                   |
| <b>LBA</b>      | La Banque Agricole                                                                                                           |
| <b>LEEPS</b>    | Learning together to advance Evidence and Equity in Policymaking to achieve the Sustainable development goals                |
| <b>LOASP</b>    | Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale                                                                                       |
| <b>LPS</b>      | Lettre de Politique Sectorielle                                                                                              |
| <b>LPSAE</b>    | Lettre de Politique Sectorielle de l'Agriculture et de l'Élevage du Sénégal                                                  |
| <b>MASAE</b>    | Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage                                                   |
| <b>MOOC</b>     | Massive Open Online Courses                                                                                                  |
| <b>NDT</b>      | Neutralité en matière de Dégradation des Terres                                                                              |

|                  |                                                                                                                                          |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ODD</b>       | Objectif de Développement Durable                                                                                                        |
| <b>OP</b>        | Organisations Paysannes                                                                                                                  |
| <b>OSC</b>       | Organisation de la Société Civile                                                                                                        |
| <b>PAN-DNUAF</b> | Plan d'Action National- Décennie des Nations Unies pour l'Agriculture Familiale                                                          |
| <b>PCCI</b>      | Programme de Coopération Climatique Internationale                                                                                       |
| <b>PDD</b>       | Plan Départemental de Développement                                                                                                      |
| <b>PDC</b>       | Plan Diomaye pour la Casamance                                                                                                           |
| <b>PCR-SAT</b>   | Prévention des Conflits et Résilience des Systèmes Alimentaires Transfrontalières                                                        |
| <b>PNA</b>       | Plan National d'Adaptation                                                                                                               |
| <b>PNAS</b>      | Politique Nationale d'Alimentation Scolaire                                                                                              |
| <b>PNGF</b>      | Plateforme Nationale de Dialogue sur la Gouvernance Foncière                                                                             |
| <b>POAS</b>      | Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols                                                                                              |
| <b>PPR</b>       | Pertes Post-Récoltes                                                                                                                     |
| <b>PRDC</b>      | Projet de Résilience et de Développement Communautaire                                                                                   |
| <b>PROVAL-CV</b> | Projet de Valorisation des Eaux pour le Développement des Chaînes de Valeur                                                              |
| <b>RADI</b>      | Réseau Africain pour le Développement Intégré                                                                                            |
| <b>SAED</b>      | Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé |
| <b>SALCSS</b>    | Dynamiser les systèmes alimentaires locaux grâce aux cantines scolaires au Sénégal                                                       |
| <b>SIE</b>       | Secrétariat International de l'Eau                                                                                                       |
| <b>SRI</b>       | Système de Riziculture Intensif                                                                                                          |
| <b>USAID</b>     | US Agency for International Development                                                                                                  |
| <b>WASPA</b>     | West Africa Sanitation Policy and Activators                                                                                             |
| <b>WEAI</b>      | Women's Empowerment in Agriculture Index                                                                                                 |



